

Comité de suivi des progrès

**Rapport annuel
(2025-26)**



Nous nous souvenons

Tom Bagley

Kristen Beaton et un enfant à naître

Greg et Jamie Blair

Joy Bond et Peter Bond

Lillian Campbell

Corrie Ellison

Gina Goulet

Dawn et Frank Gulenchyn

Alanna Jenkins et Sean McLeod

Lisa McCully

Heather O'Brien

Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck, une adolescente

Gendarme Heidi Stevenson

E. Joanne Thomas et John Zahl

Joey Webber

Nous nous souvenons également de ceux et celles qui ont perdu la vie depuis avril 2020 et qui ont été profondément touchés par ces événements. Nos pensées vont vers ceux et celles qui continuent de subir les conséquences, tant physiques que psychologiques, au fil des années qui s'écoulent.

Table des Matières

Nous nous souvenons.....	1
Santé mentale et mieux-être.....	3
Sommaire	4
Message de la présidente du Comité de suivi des progrès.....	8
Introduction	10
Troisième année : activités principales et priorités.....	12
Plan de suivi du CSP : une approche thématique	13
Troisième année : suivi des progrès	18
Sécurité Et Bien-Être Communautaires	19
Violence Fondée Sur Le Sexe Et Violence Entre Partenaires Intimes	32
Accès Aux Armes À Feu	41
Réforme Des Services De Police	43
Aperçu du mandat	56
Conclusion et transition	61
Guide des sigles	68
Ressources	69
Annexe A : Approches tenant compte des traumatismes.....	70
Annexe B : Notes attribuées à ce jour par le CSP.....	72

Santé mentale et mieux-être

Il peut être difficile de lire un document relatant des situations pénibles ou bouleversantes sur le plan émotionnel. Lors de la lecture de ce rapport, vous devez rester attentif à votre état mental et à votre bien-être. Si vous ou une personne que vous connaissez avez besoin de soutien, adressez-vous à votre autorité sanitaire locale ou consultez le site de l'Association canadienne pour la santé mentale au <https://cmha.ca/fr/> pour trouver des ressources dans votre région.

Vous trouverez également des ressources à l'adresse suivante : <https://novascotia.ca/mental-health-and-wellbeing/fr/>.

Sommaire

Les 18 et 19 avril 2020, une catastrophe dévastatrice a bouleversé à jamais la vie de nombreuses personnes et collectivités de la Nouvelle-Écosse, du Canada, des États-Unis et d'ailleurs. Cette perte massive a causé une profonde douleur aux personnes les plus touchées, et ses conséquences demeurent encore aujourd'hui dans les mémoires.

En réaction à ces événements, le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse ont mis sur pied la Commission des pertes massives (CPM), chargée d'examiner les circonstances entourant les événements. Le 30 mars 2023, la CPM a publié [Redresser la barre ensemble : Rapport final de la Commission des pertes massives](#) (rapport final de la CPM), qui comprenait une série de recommandations visant à prévenir de tels incidents à l'avenir et améliorer les efforts de préparation et les interventions en cas d'événements similaires.

À la suite de la publication du rapport final de la CPM, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont créé conjointement le Comité de suivi des progrès (CSP) en 2023. Le CSP a été chargé de surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la CPM et d'en rendre compte. Par son travail, le CSP a favorisé la transparence et la responsabilisation tout en soutenant la collaboration entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres partenaires engagés à faire progresser la mise en œuvre des recommandations.

Au cours de la troisième année de son mandat (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026), le CSP a continué de franchir des étapes importantes, notamment en publiant son deuxième rapport annuel (2024-2025) qui couvrait la deuxième année de son mandat (du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025), et en continuant d'évaluer les progrès réalisés par les gouvernements et la GRC à ce jour au cours de l'année. Ce sont des éléments importants qui ont permis au CSP de tenir les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, responsables de leurs progrès dans la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la CPM et d'appuyer la transparence auprès du public sur leurs progrès.

À la fin du mandat de trois membres des familles au cours de la deuxième année, deux nouveaux membres des familles ont commencé leur mandat en septembre 2026. La transition de ces nouvelles voix a apporté des perspectives différentes sur les activités de surveillance du CSP. Les représentants des membres des familles ont veillé à ce que les répercussions durables des pertes massives sur les familles proches et lointaines ne soient pas oubliées lorsque le CSP aura terminé la dernière année de son mandat.

Le plan de suivi, qui a été élaboré au cours de la première année du mandat, est le cadre utilisé par le CSP pour surveiller les progrès réalisés par le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la GRC dans la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la CPM. Au cours de la deuxième année, l'échelle de notation du plan de suivi a été révisée afin de permettre une plus grande nuance dans l'état d'avancement des différents thèmes et d'aider le Comité à parvenir à un consensus lors des évaluations de notation.



Le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la GRC ont fourni des rapports trimestriels au CSP sur les mesures et les initiatives qu'ils ont entreprises en réaction au rapport final de la CPM, conformément aux thèmes et sous-thèmes du plan de suivi. Le CSP a ensuite attribué une note collective aux progrès signalés.

Une explication détaillée de l'échelle de notation se trouve à la page 16.

Dans le présent rapport, le CSP a utilisé l'échelle de notation pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans quatre domaines : la sécurité et le bien-être communautaires, l'accès aux armes à feu, la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes, et la réforme des services de police. Voici un résumé des notes attribuées aux progrès de la troisième année, organisées par thème :

THÈME	SOUS-THÈME	DATE	PRÉSENTATEUR	NOTATION
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Bien-être communautaire	8 septembre 2025	Sécurité publique Canada (<i>gouvernement du Canada</i>)	Bien commencé
		9 septembre 2025	Gendarmerie royale du Canada	Solidement sur la bonne voie
		1 ^{er} décembre 2025	Ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine (<i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i>)	*Sur la bonne voie, dans l'ensemble, avec un point commencé (C.14)
		2 décembre 2025	Gendarmerie royale du Canada	Achevé
	Préparation à la gestion des urgences	1 ^{er} décembre 2025	Sécurité publique Canada (<i>gouvernement du Canada</i>)	Commencé, avec plusieurs questions en suspens
		2 décembre 2025	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie



VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	Réponse à la violence fondée sur le sexe	2 mars 2026	ministère de la Justice <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Bien commencé
	Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	1 ^{er} juin 2026	Femmes et Égalité des genres Canada <i>(gouvernement du Canada)</i>	Bien commencé
		1 ^{er} juin 2026	Bureau de la condition féminine <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	*Sur la bonne voie, dans l'ensemble
ACCÈS AUX ARMES À FEU	S.O.	2 mars 2026	Sécurité publique Canada <i>(gouvernement du Canada)</i>	Sur la bonne voie
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	9 septembre 2025	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie
		2 juin 2026	Gendarmerie royale du Canada	*Sur la bonne voie, dans l'ensemble, la P.14 ayant été lancée
	Services de police provinciaux	8 septembre 2025	ministère de la Justice <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Sur la bonne voie



	Améliorer la gouvernance de la GRC et procéder à la réforme globale des services de police	3 mars 2026	Gendarmerie royale du Canada	Bien commencé
	Réforme globale des services de police	2 juin 2026	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie
	Intervention en cas d'incident grave	2 décembre 2025	Gendarmerie royale du Canada	Achevé en grande partie

De plus amples renseignements sur les séances de suivi des progrès de la troisième année sont abordés à partir de la page 19 du présent rapport.

À la suite de la dernière réunion du CSP, les 1^{er} et 2 juin 2026, un rassemblement a eu lieu à Halifax le 3 juin 2026, auquel tous les membres actuels et passés du CSP ont été conviés. Ce rassemblement a été l'occasion de se réunir en personne pour la dernière fois, de reconnaître tout ce que le CSP a accompli au cours de son mandat et de réfléchir aux réussites, aux défis et aux leçons tirées de ce comité sans précédent. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'activité de rassemblement à la page 57 du présent rapport.

Un guide des sigles a été préparé pour aider les lecteurs à naviguer dans ce rapport. Ce guide se trouve à la page 68.



Message de la présidente du Comité de suivi des progrès

Assumer la présidence du Comité de suivi des progrès a été à la fois une responsabilité et un privilège. Alors que je présente ce rapport annuel de la troisième année, qui marque la fin de notre mandat de trois ans, je le fais avec un profond sentiment de gratitude, de réflexion et d'espoir.

Dès le début, le Comité a accepté une responsabilité unique : surveiller de façon indépendante la mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives. Nous avons compris que la responsabilisation exige plus que de bonnes intentions. Elle exige un processus réfléchi et transparent, une volonté de poser des questions difficiles et un engagement à rendre compte honnêtement des progrès réalisés et du travail qu'il reste à faire. Au cours des trois dernières années, nous avons élaboré un cadre de surveillance rigoureux qui nous a permis d'évaluer les progrès de manière cohérente dans de multiples administrations et des recommandations complexes. Je crois que ce cadre, et la discipline qu'il a apportée à notre travail, est en soi une contribution importante.

Ce qui est devenu de plus en plus clair, cependant, c'est que mesurer les progrès n'est pas toujours la même chose que mesurer les effets. Nous avons vu des preuves de nouvelles politiques, de nouveaux programmes et de nouvelles structures, mais on nous a continuellement rappelé que la véritable mesure du succès est de savoir si les personnes et les communautés sont plus en sécurité, si la confiance du public s'est accrue et si les personnes les plus touchées perçoivent des changements significatifs. Il n'est pas facile de répondre à ces questions, en particulier lorsqu'il s'agit de problèmes profondément enracinés qui nécessitent un engagement soutenu pendant de nombreuses années.

Tout au long de ce parcours, j'ai eu le privilège de travailler aux côtés d'un groupe extraordinaire de membres du Comité dont la sagesse, la compassion, l'intégrité et les diverses expériences vécues ont enrichi chaque discussion et renforcé chaque évaluation. Leur volonté de remettre en question les hypothèses, d'écouter respectueusement et de rester concentrés sur l'incidence humaine de notre travail a été l'une des plus grandes forces du Comité. Je leur suis profondément reconnaissante de leur dévouement et de leur engagement inébranlable à l'égard de cette importante entreprise.

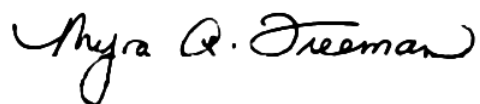
Je remercie aussi sincèrement le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la Gendarmerie royale du Canada qui ont collaboré ouvertement avec nous tout au long de notre mandat. Une responsabilisation efficace repose sur le dialogue, la transparence et la volonté commune d'apprendre et de s'améliorer. Je crois que ces relations ont mûri au cours de notre travail et ont contribué à l'atteinte de cet objectif.

Tandis que notre mandat tire à sa fin, j'espère que l'un des legs durables du Comité de suivi des progrès sera la reconnaissance du rôle important de la surveillance indépendante longtemps après qu'une enquête publique a formulé ses recommandations. Un changement durable exige un leadership continu, des rapports publics, une collaboration avec ceux qui ont vécu une expérience et le courage de reconnaître à la fois les réalisations et le travail inachevé. La responsabilisation n'est pas un point final; il s'agit d'un engagement continu.

Même si nous en sommes à notre rapport final, je reste optimiste quant à l'avenir. J'espère que les fondements établis au cours des trois dernières années encourageront les futurs processus de surveillance transparents, collaboratifs et fondés sur l'expérience vécue. Surtout, j'espère que notre travail a contribué à instaurer une culture de responsabilisation qui permet de bâtir des communautés plus sûres, des institutions plus solides et une plus grande confiance du public.

Ce fut un honneur pour moi d'être présidente du Comité de suivi des progrès. Je quitte ce rôle avec de la gratitude envers ceux qui nous ont confié cette responsabilité, avec de la reconnaissance pour tous ceux qui ont marché à nos côtés et avec la certitude que le travail que nous avons commencé se poursuivra dans les années à venir.

À tous ceux qui ont participé à ce voyage, vous avez mon admiration!



L'honorable Myra A. Freeman, C.M., O.N.S., M.S.M., C.D.

Présidente, Comité de suivi des progrès



Introduction

Le présent rapport s'appuie sur les deux rapports annuels précédents de 2023-2024 et 2024-2025, et résume le travail du Comité de suivi des progrès (CSP) au cours de la troisième année (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026). Le mandat du CSP est de surveiller les initiatives entreprises par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à la suite de [Redresser la barre ensemble : Rapport final de la Commission des pertes massives](#) (rapport final de la CPM) et d'en rendre compte périodiquement. Comme la Gendarmerie royale du Canada (GRC) fait partie du gouvernement du Canada, le CSP surveille également les initiatives prises par la GRC en réaction au rapport final de la CPM, et en rend compte.

Le CSP a été créé conjointement en 2023 par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse afin de fournir un mécanisme de surveillance, de production de rapports, de responsabilisation mutuelle et d'échange de connaissances et de renseignements.

« L'une des plus grandes forces du CSP était la diversité de ses membres. Le Comité a réuni des membres des familles, des représentants des communautés, des experts en la matière et des personnes ayant une expérience vécue et professionnelle. Cette diversité a renforcé les discussions, remis en question les hypothèses et apporté des perspectives qui allaient au-delà des points de vue gouvernementaux et institutionnels. La présence des familles et des membres de la communauté a permis aux personnes les plus touchées par la tragédie de continuer à faire partie du processus de responsabilisation et a contribué à maintenir l'incidence humaine au centre du travail du Comité. »

– Membre du CSP

Conformément au [mandat](#), le CSP comprend parmi ses membres des représentants :

- des personnes les plus touchées, c'est-à-dire les familles des personnes décédées ou les survivants;
- des collectivités touchées;
- de tous les ordres de gouvernement;
- d'organisations policières;
- des secteurs de la défense des droits et du soutien en matière de violence fondée sur le sexe;
- d'organismes communautaires autochtones;
- d'organismes communautaires afro-canadiens.

Afin d'assurer la participation des personnes les plus touchées qui avaient manifesté leur intérêt, deux membres de familles ont siégé au CSP la première année, trois la deuxième année et deux la troisième année. Les représentants des familles siègent pour un mandat d'un an, qui débute en septembre de chaque année.

Recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

La CPM a été créée pour examiner les pertes massives survenues en Nouvelle-Écosse les 18 et 19 avril 2020, qui ont coûté la vie à 22 personnes et à un enfant à naître. Le rapport final de la CPM contient 130 recommandations relatives à la violence, à la communauté et aux services de police. Le rapport final de la CPM contient 130 recommandations sur la violence, les collectivités et les services de police. Ces recommandations exigent une transformation afin de mieux prévenir les incidents critiques et les pertes massives et d'y répondre plus efficacement à l'avenir, et d'accroître la sécurité des communautés canadiennes.

Troisième année : activités principales et priorités

Voici un résumé des points saillants de la troisième année du CSP (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

Points saillants de 2025

- 1^{er} septembre 2025 :** Deux nouveaux représentants des membres des familles ont commencé leur mandat au CSP pour la troisième année.
- Les 8 et 9 septembre 2025 :** Le CSP tient sa 9e réunion à Halifax, en Nouvelle-Écosse.
- Le 9 octobre 2025 :** Le CSP publie son deuxième rapport annuel, qui résume les travaux du Comité du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Un point de presse a également lieu à cette date.
- Les 1^{er} et 2 décembre 2025 :** Le CSP tient sa 10e réunion à Ottawa, en Ontario.

Points saillants de 2026

- Les 2 et 3 mars 2026 :** The PMC held its 11th meeting in Millbrook, Nova Scotia.
- Le 17 avril 2026 :** La présidente, au nom du CSP, fait une déclaration publique sur le sixième anniversaire de la tuerie.
- Les 1^{er} et 2 juin 2026 :** Le CSP tient sa 12e et dernière réunion à Halifax, en Nouvelle-Écosse.
- Le 2 juin 2026 :** Tous les membres passés et actuels du CSP sont invités à un dîner de reconnaissance donné par le lieutenant-gouverneur à la résidence du gouverneur général afin de souligner leur dévouement et leur contribution dans le cadre du mandat du CSP.
- Le 3 juin 2026 :** Le CSP organise un rassemblement, invitant tous les membres passés et actuels du CSP à réfléchir aux leçons apprises, aux défis et aux réussites du Comité au cours de son mandat de trois ans.



Plan de suivi du CSP : une approche thématique

Le plan de suivi constitue le cadre de référence du CSP pour suivre, évaluer et noter les progrès réalisés par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, dans la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives (CPM) intitulé Redresser la barre ensemble : [Rapport final de la Commission des pertes massives](#).

Les recommandations du rapport final du CPM sont transversales et intergouvernementales, et bon nombre d'entre elles ne peuvent pas être mises en œuvre de façon concrète à court terme. Pour ces raisons, le plan de suivi privilégie une approche thématique pour évaluer les progrès réalisés, plutôt que d'examiner chaque recommandation individuellement.

Domaines thématiques

THÈMES	SOUS-THÈMES
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	• Bien-être communautaire • Préparation à la gestion des urgences
SANTÉ PUBLIQUE	• Soutien aux victimes • Deuil, chagrin et bien-être mental • Surveillance de la réglementation professionnelle
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	• Réponse à la violence fondée sur le sexe • Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe
ACCÈS AUX ARMES À FEU	• Aucun sous-thème
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	• Améliorer la gouvernance de la Gendarmerie royale du Canada • Services de police provinciale • Équipe d'intervention en cas d'incident grave • Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique • Réforme globale des services de police

Autres points à considérer

Le CSP prend également en considération les éléments suivants lorsqu'il surveille et évalue, au besoin, les mesures et initiatives présentées par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC :

1. la mobilisation;
2. la mobilisation et la coordination fédérale-provinciale-territoriale (FPT);
3. la collaboration et la coordination des approches pour la mise en œuvre;
4. des approches tenant compte des traumatismes , le cas échéant, qui intègrent notamment les perspectives et les besoins des communautés diverses, défavorisées et marginalisées.

Au cours du mandat de trois ans du CPM, la compréhension par ses membres des approches tenant compte des traumatismes et de l'importance de leur application a progressivement occupé une place centrale dans les travaux du Comité. Cette évolution s'est reflétée tant dans l'évaluation, par le CPM, des progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations de la CCM que dans l'examen de son propre fonctionnement.

Pour en savoir plus sur les approches tenant compte des traumatismes et sur l'importance de leur intégration aux systèmes institutionnels et aux services de première ligne, veuillez consulter [l'annexe A](#).

Échéanciers

Le rapport final de la CPM recommande des changements profonds à l'échelle de la société, qui exigent la collaboration de tous les ordres de gouvernement, des services de police, des organismes communautaires, d'autres fournisseurs de services ainsi que du public. Ces changements systémiques nécessitent du temps.

Lorsqu'ils présentent leurs progrès au CSP, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, communiquent les échéanciers de leurs initiatives et actions, afin de donner un aperçu clair de la complexité et des détails des progrès accomplis.

Les échéanciers sont décrits ci-dessous :

1. **Immédiat** : en cours ou presque achevé
2. **À court terme** : achèvement prévu d'ici mars 2025
3. **À moyen terme** : achèvement prévu d'ici mars 2027
4. **À long terme** : achèvement prévu d'ici avril 2027 ou plus tard

¹Les approches tenant compte des traumatismes et de la violence sont des politiques et des pratiques qui reconnaissent les liens entre les traumatismes, la violence et leurs répercussions négatives sur la santé et les comportements. Ces approches sont favorables à la sécurité, au contrôle et à la résilience pour les personnes à la recherche de services liés à des expériences de violence ou qui ont des antécédents de telles expériences. [[Gouvernement du Canada](#)]

Aperçu de la notation

À la suite des présentations, le CSP évalue collectivement, par consensus, les progrès présentés par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC. La note collective a été attribuée par consensus, où chaque voix comptait, et tous les membres du CSP étaient en faveur de la décision.

Toutefois, il est important d'indiquer que même si les notes ont été attribuées par consensus des membres participants du CSP, il est arrivé que des membres individuels se récusaient d'évaluer les travaux entrepris par leur ministère ou leur organisation, ou s'abstenaient d'attribuer des notes en raison de convictions personnelles découlant de leurs expériences vécues.

NOTATION	DESCRIPTION	EXEMPLES
Achevé	La mesure ou l'initiative est achevée et respecte l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	• Des lois ou des règlements sont en vigueur. • On a clairement mis en œuvre un changement de politique ou un changement opérationnel. • On a déployé les programmes, et les membres de la communauté y accèdent. • On a suivi une formation. • Les campagnes de sensibilisation sont terminées.
Sur la bonne voie	Les progrès se poursuivent et ont des répercussions mesurables. La mesure ou l'initiative Respecte l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	• Soutien aux victimes • Deuil, chagrin et bien-être mental • Surveillance de la réglementation professionnelle • On a alloué le financement ou la programmation aux fournisseurs de services. • Une mobilisation communautaire globale est en cours à l'égard d'un enjeu ou d'une recommandation. • Une campagne sur les médias sociaux ou un autre type d'activité de sensibilisation est en cours. • La formation est maintenant offerte aux fournisseurs de services ou à d'autres intervenants.

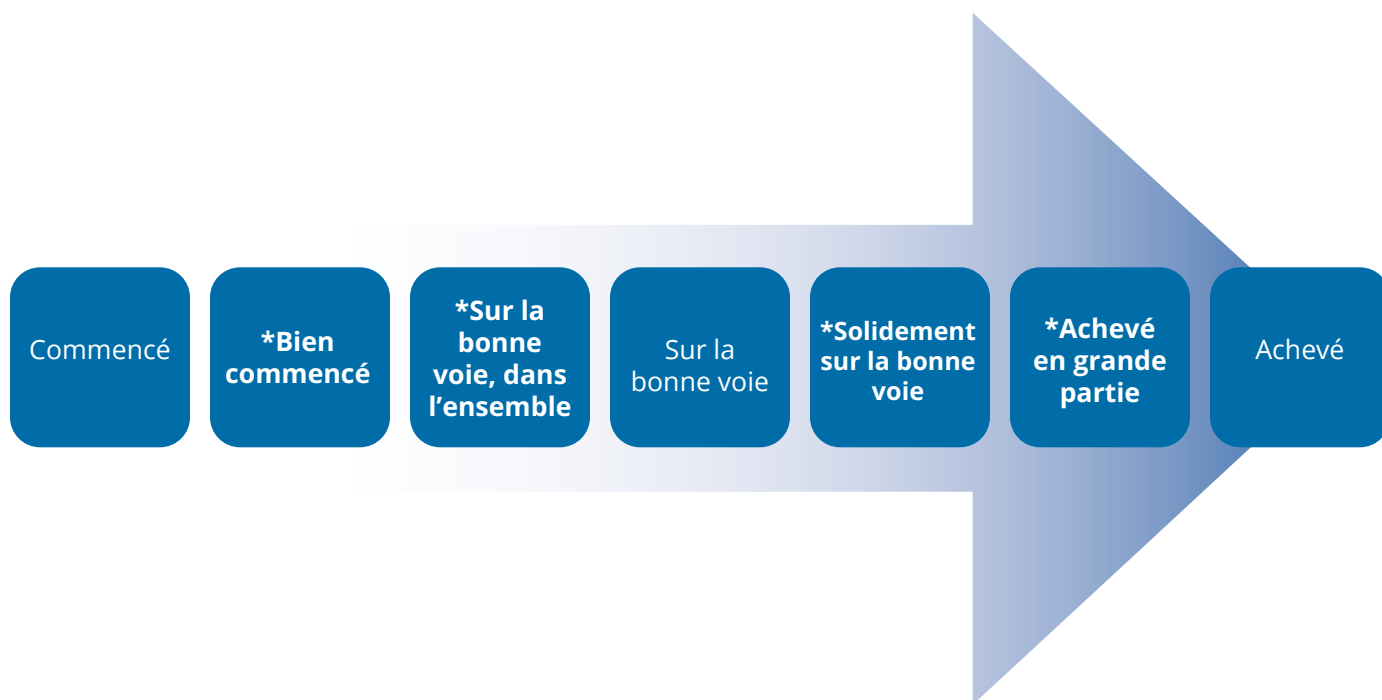
Commencé	Les premières étapes de la mise en œuvre ont été franchies. Les répercussions des mesures prises ne sont pas encore quantifiables ou mesurables. Nécessite une attention accrue pour respecter l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	• Le gouvernement a déterminé ou évalué des options pour une nouvelle politique ou un nouveau programme. • On a annoncé le financement, mais on ne l'a pas encore versé. • La planification de la mobilisation est en cours – on a recensé les intervenants. • L'approvisionnement est en cours ou on a retenu les services d'un entrepreneur. • On a établi un plan de mise en œuvre.
Aucun progrès significatif n'est prévu pour le moment	Justification de la présente décision à fournir par la partie déclarante.	• On a cerné un obstacle important à la mise en œuvre. • La mise en œuvre est très complexe ou fait intervenir de nombreuses parties, ce qui entraîne des retards dans les progrès.

Amélioration du système de notation

Depuis sa première année, le CSP a fait évoluer son plan de suivi et son système de notation afin de mieux remplir son mandat. Dans certains cas, le CSP a estimé qu'une seule note ne permettait pas de refléter fidèlement les progrès présentés par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, dont certains se situaient entre deux notes.

C'est pourquoi le CSP a adopté un langage commun pour décrire les progrès qui se situent entre deux notes, en utilisant les termes « en grande partie » et « solidement ». La formulation plus nuancée du système de notation révisé aide également le CSP à parvenir à un consensus.

La figure ci-dessous illustre les nuances de la notation à l'aide d'une échelle :



Au cours de la troisième année, le Comité a acquis une meilleure compréhension de l'échelle de notation, ce qui a conduit à une plus grande clarté et à un consensus lors de l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la CPM. Les membres du CSP conviennent que les progrès ne se limitent pas à la planification et à l'analyse. La suite donnée aux recommandations doit être une voie claire vers la mise en œuvre, la mobilisation des communautés, des résultats mesurables et des preuves de l'incidence. Le Comité souligne également l'importance de la durabilité pour assurer le succès à long terme. L'application uniforme de ces critères a renforcé la responsabilisation, appuyé l'auto-évaluation et donné l'assurance que les recommandations de la CPM ont atteint les résultats escomptés.



Troisième année : suivi des progrès

Les évaluations de suivi des progrès sont organisées selon les domaines thématiques du plan de suivi du CSP (décrits à la page 13). Pour chaque thème, les évaluations sont présentées dans l'ordre où le CSP a reçu les présentations.

L'évaluation des progrès par le CSP tient compte du moment précis où les initiatives ont été présentées par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC. Étant donné que les évaluations et les notations portent sur une période donnée, le présent rapport ne tient pas compte des travaux qui ont pu se poursuivre après l'évaluation.

Les séances de suivi de la troisième année font suite aux évaluations des années précédentes du CSP sur les thèmes de la sécurité et du bien-être communautaires, de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes, de l'accès aux armes à feu et de la réforme des services de police. Un compte rendu complet des notes attribuées à ce jour par le CSP se trouve à [l'annexe B](#) à la page 72.

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES

THÈME : Sécurité et bien-être communautaires

SOUS-THÈME : Bien-être communautaire

Présentateur : Sécurité publique Canada, gouvernement du Canada

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Bien-être communautaire	C.1 – Renforcer le bien-être en milieu rural grâce à l'inclusion

Note : Le CSP a évalué, selon les progrès globaux réalisés, que les initiatives et les mesures prises par Sécurité publique Canada étaient **bien commencées**. Le Comité reconnaît également qu'il est difficile d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne C.1, compte tenu de la portée et du mandat de Sécurité publique Canada.

Résumé de la présentation : Le 8 septembre 2025, le CSP a écouté la présentation de Sécurité publique Canada au sujet des progrès réalisés sous le thème de la sécurité et du bien-être communautaires, sous-thème Bien-être communautaire.

Sécurité publique Canada a donné des détails sur les mesures et initiatives suivantes qui ont été prises dans ce sous-thème, notamment :

- Lettres d'entente pour collaborer avec Statistique Canada à l'élaboration de rapports et à la collecte de données (p. ex. sur les pertes massives et la violence fondée sur le sexe) pour des publications qui visent à approfondir la compréhension de la criminalité rurale et à aider à façonner les futures décisions stratégiques (achevées/en cours).
- Investissements dans des initiatives de prévention du crime pour appliquer à plus grande échelle ce qui fonctionne et renforcer la base de données probantes, comme des mesures de soutien à la réinsertion sociale et une nouvelle initiative prévue dans le budget de 2024 visant à financer la formation des policiers sur les crimes haineux.
- Élaboration de plusieurs initiatives à grande échelle, notamment la Stratégie nationale pour la prévention du crime, le Cadre de partenariat stratégique fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la sécurité et le bien-être communautaires, l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones, le Cadre fédéral visant à réduire la récidive et le Forum national de lutte contre l'antisémitisme.

Sécurité publique Canada a présenté ses efforts de mobilisation, de coordination et de collaboration pour soutenir ce travail, en particulier en ce qui concerne les initiatives à grande échelle. Il a souligné la mobilisation des provinces, des territoires, des municipalités, des organismes communautaires, des organisations autochtones, des personnes ayant une expérience vécue, des victimes, des organismes d'application de la loi et d'autres intervenants. Il a également noté que les recherches menées en partenariat avec Statistique Canada sont diffusées en collaboration et à grande échelle pour obtenir des commentaires avant la publication.

Les intervenants reconnaissent et décrivent le rôle de Sécurité publique Canada dans ce travail comme étant complémentaire, aux fins de l'innovation et de la coordination, et comme un rôle d'évaluation de ce qui fonctionne, de partage des connaissances pour éclairer la prise de décisions, et de communication avec les provinces et les territoires pour apprendre des expériences communes.

Résumé de la discussion : Le CSP a reconnu que la recommandation C.1 de la Commission des pertes massives (CPM) est vaste et que le travail de Sécurité publique Canada à l'égard de cette recommandation est limité par la portée et le mandat du gouvernement fédéral. L'incidence de la recherche et la distribution du financement provenant du gouvernement fédéral peuvent être difficiles à comprendre en termes concrets. Il peut parfois être difficile de noter et d'évaluer le travail en raison de cette réalité en matière de compétences. Dans certains cas, le CSP n'était pas certain que le travail présenté par SP donne directement suite à la recommandation de la CPM.

Le CSP reconnaît l'ampleur des investissements fédéraux et note que des efforts devraient être déployés pour rendre le financement plus accessible à toutes les communautés et à tous les groupes, car certains pourraient ne pas avoir la capacité ou les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement actuels.

Les membres estiment que le travail de Sécurité publique Canada avec Statistique Canada pour recueillir des données sur la criminalité en milieu rural est utile et notent qu'il est utile d'avoir de l'information et des statistiques sur la criminalité en milieu rural pour mieux la comprendre. Cependant, le CSP souligne que les réalités de la vie dans les zones rurales sont mieux saisies en parlant directement avec ceux qui y vivent.

Le CSP convient que le travail effectué par Sécurité publique Canada est un bon début, mais reconnaît également qu'un changement tangible dans la collectivité dépend de plusieurs autres facteurs, notamment l'accent mis sur la prévention et la mise en œuvre (p. ex. des changements de politique significatifs motivés par des données et de l'information).

En réfléchissant à la présentation et aux travaux abordés, le CSP estime que, bien que la présentation soit axée exclusivement sur C.1, les initiatives étaient transversales et horizontales. Une grande partie du travail présenté avait une incidence plus large sur le thème de la sécurité et du bien-être communautaires et pourrait donc être plus harmonisé avec les recommandations connexes sous ce thème et y donner suite.

THÈME : Sécurité et bien-être communautaires

SOUS-THÈME : Usurpation de l'identité policière

Présentateur : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Usurpation de l'identité policière	C.27 – Répertoire des affaires d'usurpation de l'identité policière C.28 – Gestion et réforme des uniformes de police et des articles connexes C.29 – Réglementer la possession personnelle de matériel de police

Note : Le CSP a évalué que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures de la GRC sont **solidement sur la bonne voie**.

Résumé de la présentation : Le 9 septembre 2025, le CSP a écouté la présentation de la GRC sur les progrès réalisés sous deux thèmes. La deuxième partie de la présentation portait sur le thème de la sécurité et du bien-être communautaires, sous-thème de l'usurpation de l'identité policière. La GRC a discuté des mesures concrètes prises pour donner suite à C.27, C.28 et C.29.

La GRC a communiqué des détails sur les mesures suivantes qu'elle a prises à la suite des recommandations de la Commission des pertes massives (CPM) :

- Réalisation d'une vérification du processus de départ;
- Examen et mise à jour du Manuel des uniformes et tenues;
- Refonte des formulaires de licenciement des membres pour assurer un suivi adéquat de l'uniforme et de l'équipement;
- Sondage auprès des divisions de la GRC et d'autres services de police concernant les pratiques exemplaires en matière d'élimination des uniformes et de l'équipement;
- Examen de l'assurance de la qualité des pratiques d'élimination des uniformes et des effets de la GRC en cours;
- Étude des options pour améliorer l'enregistrement et la communication des cas d'usurpation de l'identité policière entre les services de police au Canada;
- Planification de campagnes de communication à l'intention du public, des anciens policiers et des familles.

La GRC a présenté ses efforts de mobilisation, de coordination et de collaboration déployés auprès de divers partenaires pour soutenir son travail. Elle a reconnu que le rétablissement de la confiance de la communauté envers la GRC est une tâche importante. De plus, elle a mentionné que d'autres services de police devraient être encouragés à corriger les lacunes à l'extérieur de la compétence de la GRC. La présentation s'est terminée par la détermination des prochaines étapes pour continuer à mettre en œuvre les recommandations de la CPM.

Résumé de la discussion : Le CSP est satisfait du travail accompli par la GRC sur le sous-thème de l'usurpation de l'identité policière. Les membres du CSP reconnaissent que la GRC a accompli un travail important dans son secteur de compétence, mais que pour respecter pleinement l'esprit et l'intention des recommandations, les services de police de compétence provinciale, territoriale ou municipale doivent faire davantage d'efforts pour assurer l'uniformité à l'échelle du Canada. Les membres du CSP aimeraient voir d'autres progrès pour s'assurer que la GRC adopte une approche tenant compte des traumatismes dans son travail lors de la mise en œuvre de ces recommandations. La récupération des uniformes, le cas échéant, est un exemple de cas où une approche tenant compte des traumatismes pourrait être particulièrement importante.

THÈME : Sécurité et bien-être communautaires

SOUS-THÈME : Bien-être communautaire

Présentateur : Ministère des Collectivités, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine (CCTH), gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Bien-être communautaire	C.1 – Renforcer le bien-être en milieu rural grâce à l'inclusion C.13 – Faire face à l'urgence de santé publique C.14 – Promulguer des lois sur la sécurité et le bien-être des collectivités C.16 – Affectation de fonds pour la sécurité et le bien-être des collectivités

Note : Le CSP a évalué que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par CCTH sous le sous-thème du bien-être communautaire sont **sur la bonne voie, dans l'ensemble, avec un point commencé (C.14)**.

Résumé de la présentation : Le 1^{er} décembre 2025, le CSP a écouté la présentation de CCTH sur les progrès réalisés sous le thème de la sécurité et du bien-être communautaires, sous-thème du bien-être communautaire. La présentation de CCTH décrit comment le Ministère s'efforce de faire progresser la sécurité et le bien-être des collectivités en Nouvelle-Écosse, en mettant particulièrement l'accent sur les collectivités rurales. La présentation comprenait un aperçu du mandat, de l'orientation et de l'approche du Ministère, ainsi que des mises à jour sur les progrès réalisés à l'égard des recommandations C.1, C.13, C.14 et C.16 de la Commission des pertes massives (CPM).

CCTH a décrit son travail, y compris le personnel régional qui vit et travaille dans les collectivités de la province. CCTH soutient des programmes et des services qui répondent aux besoins et aux intérêts de la communauté, y compris dans les bibliothèques et les musées locaux.

En réponse à la recommandation C.13, CCTH a administré 1 101 920 \$ de l'Agence de la santé publique du Canada destinés à des organismes communautaires des comtés de Colchester, de Cumberland et d'East Hants. Ce financement était axé sur ce qui suit :

- Amélioration de l'infrastructure physique et sociale;
- Amélioration des possibilités et de l'accès aux programmes communautaires;
- Renforcement des capacités communautaires.

CCTH élabore un projet pilote en réponse à la recommandation C.14. Ce projet permettra ce qui suit :

- Créer un comité consultatif provincial;
- Créer un cadre provincial pour les plans de sécurité et de bien-être communautaires (SBEC);
- Élaborer des plans de SBEC avec trois ou quatre municipalités et utiliser les leçons apprises pour orienter les prochaines étapes;
- Accroître la capacité de planification de la SBEC en Nouvelle-Écosse;
- Évaluer le projet pilote et en tirer des leçons pour déterminer les prochaines étapes.

CCTH finance de nombreux programmes axés sur le bien-être communautaire et la prévention de la violence. Ces initiatives sont axées sur la sécurité alimentaire, les espaces sûrs et inclusifs, ainsi que la cohésion sociale et l'appartenance.

Résumé de la discussion : Le CSP est heureux d'entendre parler du travail continu de CCTH auprès des communautés. La présentation a démontré que CCTH investit beaucoup de temps et d'énergie dans ses relations avec les communautés et est conscient qu'une approche « universelle » n'est pas appropriée. Le travail que fait CCTH dans les communautés, y compris celles les plus touchées par les pertes massives, a eu un impact positif et stimulant.

En démontrant qu'il comprend que les différentes régions de la province ont des besoins différents et nécessitent des interventions différentes, CCTH va à la rencontre des gens là où ils se trouvent. Le CSP reconnaît qu'il s'agit d'une approche appropriée, tenant compte des traumatismes, qui cadre avec le mandat du Ministère.

Le CSP constate qu'un bon travail est en cours en ce qui concerne le bien-être communautaire. L'administration d'un financement de 1 101 920 \$ de l'Agence de la santé publique du Canada représente un investissement important et ce travail fait une différence. Certains membres du CSP ont également parlé des effets qu'ils ont constatés des investissements de CCTH dans toute la province, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

Dans sa présentation, CCTH ne s'est pas engagé à légiférer sur les plans de sécurité et de bien-être communautaires. Bien que le CSP reconnaisse que la législation n'est peut-être pas l'outil le plus efficace à l'heure actuelle, le Comité aurait aimé voir un engagement plus fort, étant donné l'orientation de la recommandation de la CPM sur la législation nationale et provinciale. Le CSP estime que cette partie des travaux a été amorcée, étant donné les premières étapes des efforts visant à lancer les projets pilotes, à officialiser un comité et à entreprendre l'élaboration d'un cadre provincial. Les membres du CSP ont hâte de voir comment ces travaux progressent.

Dans l'ensemble, le CSP a été impressionné par les mesures et les initiatives en cours. En particulier, les membres du CSP estiment que CCTH adopte une approche différente de celle adoptée précédemment. Le CSP espère qu'un engagement et une collaboration authentiques avec la communauté continueront à guider l'important travail du Ministère pour renforcer le bien-être communautaire.

THÈME : Sécurité et bien-être communautaires

SOUS-THÈME : Préparation à la gestion des urgences

Présentateur : Sécurité publique Canada, gouvernement du Canada

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Préparation à la gestion des urgences	C.4 – Examen approfondi du système En Alerte C.5 – Examen triennal du système national d’alerte publique

Note : Le CSP a évalué l’état d’avancement global des initiatives et des mesures prises par Sécurité publique Canada sous le sous-thème Préparation à la gestion des urgences comme étant **commencé, avec plusieurs questions en suspens**.

Résumé de la présentation : Le 1^{er} décembre 2025, le CSP a écouté la présentation de Sécurité publique Canada au sujet des progrès réalisés sous le thème de la sécurité et du bien-être communautaires, sous-thème « Préparation à la gestion des urgences ».

Sécurité publique Canada a transmis des renseignements sur le récent engagement financier pris dans le budget de 2025 pour créer un nouveau modèle de Système national d’alertes au public (SNAP). Ce nouveau modèle :

- passera d’une entente réglementaire avec un fournisseur privé à un modèle dirigé par le gouvernement du Canada et responsable devant lui;
- fera preuve d’une gouvernance et d’une surveillance solides, grâce à une structure de gouvernance révisée;
- mettra en place une approche de gouvernance solide, qui comprendra un examen triennal du système renouvelé une fois qu’il sera en place.

Sécurité publique Canada a mentionné la collaboration continue avec les provinces et les territoires pour élaborer un système national coordonné par le gouvernement fédéral, y compris la collaboration avec les partenaires fédéraux-provinciaux-territoriaux pour examiner les exigences du nouveau modèle d’exécution du SNAP. Il a souligné le travail avec les partenaires du gouvernement fédéral, notamment Environnement et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et la GRC, pour coordonner les exigences du système et l’harmonisation stratégique.

Résumé de la discussion : Les membres du CSP estiment que l'annonce du financement dans le budget était positive, du fait que le financement est nécessaire pour faire avancer le nouveau SNAP. Les membres du CSP notent également que Sécurité publique Canada avait déjà fait une présentation au Comité en décembre 2024, à titre informatif seulement. Les membres du CSP se disent préoccupés par le fait qu'aucun progrès plus important n'a été réalisé dans l'avancement du SNAP depuis la présentation précédente.

Les membres du CSP soulignent l'importance pour les institutions de savoir comment les messages d'alerte sont reçus par le public, ce qui est un exemple de la mise en œuvre d'approches tenant compte des traumatismes dans les pratiques policières. Les membres du CSP posent des questions sur la mobilisation, les problèmes d'infrastructure, les plans d'urgence, l'accessibilité et la façon d'alerter les personnes difficiles à joindre et qui n'ont peut-être pas accès à des téléphones cellulaires, à la radio ou aux diffusions télévisées. Bien que certaines réponses aient été fournies, le Comité estime que plus de détails sur ces sujets et plus de précisions sur les échéanciers pour les travaux à venir étaient nécessaires pour bien comprendre les prochaines étapes.

À la suite de la réunion, le CSP a envoyé une lettre à Sécurité publique Canada où il fait état de plusieurs questions en suspens. Sécurité publique Canada a fourni des renseignements supplémentaires par écrit concernant l'accessibilité, l'accès et la couverture équitables, l'infrastructure ainsi que la mobilisation et la coordination prévues pour le renouvellement du SNAP.

THÈME : Sécurité et bien-être communautaires

SOUS-THÈME : Préparation à la gestion des urgences

Présentateur : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Préparation à la gestion des urgences	V.3 – Évaluation externe de la Sous-direction des sciences du comportement de la GRC V.4 – Examen périodique de la Sous-direction des sciences du comportement de la GRC V.5 – Conflit d'intérêts dans l'évaluation psychologique judiciaire P.17 – Communication avec le public pendant un incident critique P.26 – Communications publiques après un incident critique

Note : Le CSP a évalué que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par la GRC sous le sous-thème Préparation à la gestion des urgences sont **sur la bonne voie**.

Résumé de la présentation : Le 2 décembre 2025, le CSP a écouté la présentation de la GRC sur les progrès réalisés sous le thème de la sécurité et du bien-être communautaires, sous-thème Préparation à la gestion des urgences. La GRC a énoncé les mesures concrètes prises pour donner suite aux recommandations V.3, V.4 et V.5 de la Commission des pertes massives (CPM) concernant les sciences du comportement :

- Détermination des pratiques exemplaires internationales en matière d'analyse post-événement et apprentissage à partir de celles-ci;
- Normalisation du processus d'examen par les pairs en fonction de la documentation universitaire et des pratiques exemplaires des experts dans le domaine;
- Normalisation du processus d'analyse après l'incident avec une nouvelle procédure opérationnelle normalisée (PON) qui définit les qualifications nécessaires et établit les pratiques exemplaires nationales pour effectuer une analyse après l'événement avec la GRC;
- Renforcement de la collaboration et du partage des ressources grâce à un nouveau centre d'information interne.

La GRC a parlé des mesures concrètes prises pour donner suite aux recommandations P.17 et P.26 de la CPM concernant les communications publiques :

- Modernisation des documents d'orientation et des procédures opérationnelles normalisées en matière de communication en temps de crise, y compris une nouvelle Directive sur la gestion des communications lors d'incidents critiques;
- Mise en place d'un centre national de communication pour centraliser les modèles, les messages, les PON et les directives en vue d'un accès rapide aux divisions et une meilleure information;
- Lancement d'un groupe de travail national sur les communications en temps de crise pour faire progresser les efforts de modernisation, collaborer au développement des ressources et diffuser les pratiques exemplaires.

La GRC a présenté ses efforts de mobilisation, de coordination et de collaboration avec divers partenaires interorganismes pour soutenir son travail et renforcer l'interopérabilité. Les présentateurs ont fait part de leurs efforts de mobilisation et de collaboration externes, qui comprenaient des experts des organismes canadiens et étrangers d'application de la loi, des universitaires, des praticiens et des experts en la matière.

Les prochaines étapes ont été déterminées pour continuer à faire progresser le travail, y compris la mobilisation continue des partenaires internes et externes pour apprendre et améliorer continuellement les pratiques.

Résumé de la discussion : Le CSP est satisfait du travail accompli jusqu'à présent par la GRC pour donner suite aux recommandations de la CPM sous le sous-thème « Préparation à la gestion des urgences ». Le CSP indique que même si le travail lié aux communications au public en cas d'incident critique a progressé, davantage de questions et de préoccupations ont été soulevées par les membres du CSP lors de la discussion sur les travaux en cours sur les sciences du comportement.

Le CSP est reconnaissant que la GRC intègre volontiers la rétroaction et les leçons apprises dans son travail. Les efforts de mobilisation et de collaboration à l'échelle internationale ont été reconnus, tout en indiquant qu'une plus grande attention pourrait être accordée à l'application d'une optique d'équité et d'une approche tenant compte des traumatismes aux questions techniques et opérationnelles.

En particulier, les membres du CSP auraient aimé avoir plus de détails sur la diversité des experts en la matière qui ont été mobilisés, et si les pratiques exemplaires ont été examinées dans une perspective d'équité, de même que si une approche tenant compte des traumatismes a été envisagée pour la façon dont les messages d'alerte sont reçus. De plus, le Comité indique qu'il aurait aimé obtenir plus de détails sur un plan d'urgence pour les problèmes de communication, y compris les pannes d'électricité, d'Internet et de téléphonie cellulaire.

THÈME : Sécurité et bien-être communautaires

SOUS-THÈME : Bien-être communautaire

Présentateur : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Bien-être communautaire	C.30 – Vente de véhicules mis hors service

Note : Le CSP a évalué que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par la GRC sous le sous-thème Bien-être communautaire sont **achevées**.

Résumé de la présentation : Le 2 décembre 2025, le CSP a écouté la présentation de la GRC au sujet des progrès réalisés sous le thème de la sécurité et du bien-être communautaires, sous-thème Bien-être communautaire. La GRC a parlé des mesures concrètes prises pour donner suite à la recommandation C.30 de la Commission des pertes massives (CPM) :

- Commande d’une vérification interne et mise en œuvre des recommandations en découlant :
 1. Amélioration du cadre et des pratiques de gouvernance nationale;
 2. Surveillance nationale et régionale améliorée;
- Commande d’un examen externe indépendant pour examiner les pratiques de l’industrie en matière d’élimination des véhicules et de l’équipement de police;
- Politiques et formulaires mis à jour (Manuel de gestion des transports, Manuel de gestion des biens, Formulaire de suivi de l’inspection des véhicules de la GRC);
- Élaboration d’une stratégie pour rendre compte du nombre d’actifs vendus et des revenus nets.

La GRC a discuté de ses efforts de mobilisation, de coordination et de collaboration avec divers partenaires pour soutenir son travail, comme Services publics et Approvisionnement Canada et GCsurplus, ainsi qu’avec les services de police partout au Canada. Ces efforts de collaboration et de mobilisation se poursuivent; la GRC a fait part de son engagement à examiner et à adopter continuellement les pratiques exemplaires. En janvier 2021, le ministre de la Sécurité publique a suspendu la vente de véhicules de la GRC mis hors service. En décembre 2024, ce moratoire a été partiellement levé, mais demeure en place pour tous les véhicules de police « spécialement conçus ». La GRC discute des prochaines étapes si le moratoire est entièrement levé.

Résumé de la discussion : Le CSP reconnaît les progrès importants réalisés par la GRC pour donner suite à la recommandation C.30 de la CPM. Le Comité reconnaît l'incidence positive que ce travail aura sur les collectivités touchées qui subissent encore les répercussions d'avril 2020. Le CSP reconnaît qu'il est toujours difficile d'étendre ce travail à tous les services de police du Canada, mais demeure encouragé par l'engagement de la GRC à collaborer et à s'engager de façon continue auprès de ses partenaires pour soutenir l'échange de pratiques exemplaires.

VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

THÈME : Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes

SOUS-THÈME : Réponse à la violence fondée sur le sexe

Présentateur : ministère de la Justice (ministère de la Justice), gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	Réponse à la violence fondée sur le sexe	V.9 – Créer des espaces sûrs pour dénoncer la violence V.14 – Mobiliser une réponse pansociétale V.15 – Stratégies et mesures centrées sur les femmes V.16 – Donner la priorité à la sécurité des femmes P.75 – Prévenir la violence et assurer la sécurité

Note : Le CSP a évalué que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse étaient **bien commencées**.

Résumé de la présentation : Le 2 mars 2026, le CSP a écouté la présentation du ministère de la Justice sur les efforts provinciaux déployés sous le thème de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes, sous-thème Réponse à la violence fondée sur le sexe. Le ministère de la Justice a discuté des mesures concrètes prises pour donner suite aux recommandations V.9, V.14, V.15, V.16 et P.75 de la Commission des pertes massives (CPM), y compris la législation provinciale déclarant la violence entre partenaires intimes comme une épidémie, ce qui a mené à la création de la Division de la violence fondée sur le sexe au sein du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse.

De concert avec le Bureau de la condition féminine, le ministère de la Justice dirige la Table des ministres sur la violence fondée sur le sexe. Cette table sert de forum pour une collaboration significative avec la communauté, en mettant l'accent sur l'action, la responsabilisation et la transparence. L'objectif de la Table est de faire progresser et de stimuler l'action par la coordination, la prévention et l'intervention liées à la violence fondée sur le sexe.

Le ministère de la Justice a mentionné son intention d'examiner le Cadre de coordination des cas à risque élevé, qui réunit les partenaires pour échanger des renseignements critiques sur les risques, coordonner la planification de la sécurité et intervenir rapidement pour prévenir d'autres actes de violence. En complément de ce cadre, la Table sur les cas de violence familiale présentant le risque le plus élevé est un mécanisme provincial amélioré de renvoi aux échelons supérieurs pour le petit nombre de cas où le risque est imminent, complexe ou ne peut être atténué localement. Cette table sera également prise en compte dans l'examen du ministère de la Justice.

À l'automne 2025, la province a adopté une nouvelle loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (FOIPOP) et a modifié la Personal Health Information Act (PHIA). Ces changements appuient directement le calendrier de l'examen du Protocole sur les cas à risque élevé. La FOIPOP permet la communication de renseignements personnels afin de réduire le risque de violence entre partenaires intimes ou de traite de personnes et de soutenir la prestation de services intégrés. Les modifications à la PHIA suppriment le terme « risque imminent », ce qui signifie que les professionnels de la santé n'ont plus besoin d'attendre que le danger soit inévitable avant de transmettre des informations de sécurité essentielles.

Le ministère de la Justice a discuté de plusieurs initiatives visant à soutenir le rétablissement et la stabilité après des actes de violence, notamment :

- Le Criminal Injuries Counselling Program, qui offre des services de counseling gratuits à court terme axés sur les traumatismes aux Néo-Écossais touchés par des crimes violents;
- L'application de défense des droits des victimes, un programme pilote qui utilise la technologie de localisation pour aider à prévenir les contacts non désirés entre les victimes et les auteurs présumés qui ont été libérés sous surveillance électronique et sous condition d'interdiction de communiquer;
- Le programme des tribunaux pour l'instruction des causes de violence familiale en Nouvelle-Écosse, qui traite de la violence familiale en mettant l'accent sur la responsabilisation et la réadaptation des délinquants;
- Le programme pilote de navigation dans le système de justice familiale, qui offre un soutien gratuit, impartial et tenant compte des traumatismes aux personnes aux prises avec des questions de droit de la famille.

En outre, en 2025, la province a organisé trois ateliers provinciaux pour renforcer les enquêtes policières sur la violence sexuelle grâce à des pratiques tenant compte des traumatismes et centrées sur les survivants.

Résumé de la discussion : Le CSP a été impressionné par le travail présenté et par le dévouement du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse à l'égard des travaux liés à ce sous-thème. Les membres du CSP discutent du fait que la réponse à la violence fondée sur le sexe et le thème plus large de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes, qui sont devenus un phénomène de plus en plus normalisé dans la société, ne peuvent pas être traités par un seul ministère ou par le gouvernement seul. Pour apporter des changements durables dans ce domaine, il faudra une approche pansociétale et des années d'efforts.

Le ministère de la Justice a expliqué comment il s'engage auprès de la collectivité et s'efforce d'adopter une approche tenant compte des traumatismes. Les membres du CSP discutent de l'importance de réfléchir à la façon dont la sensibilisation et la communication seront entreprises pour joindre et soutenir efficacement les personnes touchées. Il est toujours possible d'en faire plus dans ces domaines et, à mesure que le travail se poursuit, le ministère de la Justice devra continuer d'accorder la priorité à ces principes.

Les membres du CSP discutent de l'importance du langage dans ce travail et du fait que lorsque les gens ne partagent pas une compréhension commune des termes spécialisés, leur utilisation peut causer des dommages involontaires ou de la confusion.

Bien que le mandat du ministère de la Justice s'aligne sur le sous-thème Réponse à la violence fondée sur le sexe, les membres du CSP discutent de la nécessité de mettre également l'accent sur la prévention et l'intervention précoce. Le ministère de la Justice pourrait envisager des possibilités futures de partenariat avec les personnes travaillant dans le domaine de la prévention afin d'améliorer et de coordonner ces efforts. On fait remarquer que la Nouvelle-Écosse fera le point sur les mesures de soutien et de prévention de la violence fondée sur le sexe lors de la réunion du CSP de juin 2026.

Le CSP estime que même s'il reste beaucoup de travail à faire dans ce sous-thème, les bonnes personnes dirigent ces efforts au ministère de la Justice.

THÈME : Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes

SOUS-THÈME : Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe

Présentateur : Bureau de la condition féminine (SW), gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	V.13 – Financement à la hauteur du niveau épidémique pour la prévention et les intervention en matière de VFS V.14 – Mobiliser une réponse pansociétale V.15 – Stratégies et mesures centrées sur les femmes V.16 – Donner la priorité à la sécurité des femmes C.17 – Promouvoir l'intervention des témoins C.32 – Promouvoir et soutenir des masculinités saines

Note : Le CSP estime que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par le Bureau de la condition féminine de la Nouvelle-Écosse sous le thème de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes, sous-thème Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe , sont **solidement sur la bonne voie**.

Résumé de la présentation : Le 1er juin 2026, le CSP a écouté la présentation de SW sur les efforts provinciaux déployés sous le thème de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes, sous-thème Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe . SW a parlé des mesures concrètes prises pour répondre aux recommandations V.13, V.14, V.15, V.16, C.17 et C.32 de la Commission des pertes massives (CPM). Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) est également présent pour discuter des travaux en cours pour donner suite à la recommandation C.17 de la CPM.

La présentation de SW parle d'un investissement de 115 millions de dollars pour lutter contre la violence fondée sur le sexe dans le budget provincial de 2026-2027. Cet investissement comprend le financement de centres de ressources familiales, de programmes d'éducation parentale, de maisons de transition, de centres pour femmes, d'initiatives de prévention de la VFS, de mesures de soutien au logement et à l'itinérance, de services spécialisés dans le système judiciaire et de soutien en matière de soins de santé.

SW a décrit l'Analyse comparative entre les sexes Plus comme une approche systématique pour comprendre l'incidence des rôles des sexes, des relations et des facteurs intersectionnels. Cette approche a éclairé les initiatives et la prise de décisions du gouvernement, notamment :

- la Table des ministres sur la violence fondée sur le sexe;
- les congés en cas de violence familiale;
- les nouveaux règlements sur le harcèlement en milieu de travail;
- l'allocation de logement pour les survivants de violence fondée sur le sexe;
- une campagne de sensibilisation à la traite des personnes auprès du secteur de l'hébergement;
- les lignes d'aide pour hommes, femmes et tous les genres;
- les modifications législatives pour soutenir l'échange d'information.

Les présentateurs font part d'initiatives qui ont été élaborées en collaboration avec les collectivités pour promouvoir des stratégies et des mesures axées sur les femmes. L'exécution des programmes de ces initiatives est dirigée par les collectivités et met intentionnellement l'accent sur les collectivités mal desservies et sous-représentées.

SW a fait part d'initiatives qui reflètent une approche de santé publique pour donner la priorité à la sécurité des femmes. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- programmes de prévention de la violence;
- exposition aux possibilités de carrière;
- accès aux téléphones et aux forfaits de données pour les survivantes;
- soutien aux maisons de transition;
- investissements dans les centres de santé;
- soutien à l'emploi et soutien aux personnes et aux familles victimes de violence.

La présentation a décrit les travaux visant à promouvoir l'intervention des témoins, y compris une campagne pour les jeunes, conçue avec la participation des jeunes. SW a également soutenu la formation des fournisseurs de services, de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse et des travailleurs sociaux de l'agence de bien-être des enfants et des familles. Le programme d'études du primaire à la 12e année a été élaboré par le MEDPE pour soutenir l'éducation à l'intervention des témoins dans le contexte de la prévention de la violence fondée sur le sexe. Cela comprenait des séances d'apprentissage professionnel et des ressources pour les enseignants et le personnel.

Les initiatives visant à promouvoir et à soutenir des masculinités saines comprennent :

- soutien réservé aux hommes offert par Family Service Nova Scotia;
- GuysWork (un programme scolaire pour les élèves de sexe masculin et ceux qui s'identifient comme tel de la 6e à la 9e année);
- Strengthening Fathers (un programme qui mobilise les pères et les figures paternelles).

La présentation a décrit l'approche de SW pour mobiliser la communauté, adopter une approche tenant compte des traumatismes, collaborer et se coordonner avec les autres provinces de l'Atlantique. La présentation comprenait également des témoignages de personnes qui ont utilisé les programmes et services décrits.

SW a décrit ses prochaines étapes comme une continuation de l'approche centralisée et coordonnée de la province pour lutter contre la violence fondée sur le sexe, y compris la Table des ministres sur la violence fondée sur le sexe, les campagnes de sensibilisation et la collaboration avec les partenaires fédéraux. SW continuera de rendre compte publiquement des travaux qui s'alignent sur les recommandations de la CPM sur le site Web nsgovresponse.ca de la province et continuera de travailler avec les fonctionnaires et les fournisseurs de services pour apporter différentes perspectives à leur travail.

Résumé de la discussion : Le CSP constate que des progrès ont été réalisés depuis la présentation du Bureau de la condition féminine en juin 2024. En même temps, il reste beaucoup de travail à faire.

Il y a beaucoup de profondeur aux recommandations présentées, car elles portent sur des questions complexes et systémiques. Le changement prendra du temps et le CSP indique qu'il peut être difficile d'observer l'efficacité des efforts de prévention, en particulier en quelques années seulement.

Le CSP indique que les travaux en réponse aux recommandations de la CPM sont en cours et ses membres sont particulièrement heureux de constater des progrès dans le domaine de l'éducation. Cependant, le CSP fait remarquer qu'il y a un contexte plus large à prendre en compte dans le thème de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes. Pour aborder ce thème, il faut adopter une approche pansociétale qui ne peut être entreprise par un seul ministère, ni même par un seul gouvernement. Des facteurs tels que l'augmentation du coût de la vie, les inégalités structurelles et une culture du silence autour de la violence continuent de perpétuer la violence.

Le CSP tient particulièrement à souligner les lacunes dans la réponse aux recommandations V.13 – Financement à la hauteur du niveau épidémique pour la prévention et les intervention en matière de VFS et V.14 – Mobiliser une réponse pansociétale. Bien que les investissements aient augmenté, il faudra en faire beaucoup plus pour s'attaquer au problème dans toute son ampleur.

THÈME : Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes

SOUS-THÈME : Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe

Présentateur : Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), gouvernement du Canada

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	V.7 – Lutte contre la condamnation des victimes et l'hyper-responsabilisation des femmes survivantes V.8 – Évaluations des risques centrées sur les femmes V.9 – Créer des espaces sûrs pour dénoncer la violence V.11 – Mécanisme de reddition de comptes externe ciblant les réponses des services de police à la violence entre partenaires intimes V.12 – Approches efficaces pour lutter contre le contrôle coercitif en tant que forme de violence fondée sur le sexe, entre partenaires intimes et à l'encontre de membres de la famille V.13 – Financement à la hauteur du niveau épidémique pour la prévention et les interventions en matière de VFS V.14 – Mobiliser une réponse pansociétale V.15 – Stratégies et mesures centrées sur les femmes V.16 – Donner la priorité à la sécurité des femmes V.17 – Cadre national de reddition de comptes C.17 – Promouvoir l'intervention des témoins comme pratique courante C.32 – Promouvoir et soutenir des masculinités saines

Note : Le CSP a évalué que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures de FEGC sous le thème de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes, sous-thème Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe , étaient **bien commencées**.

Résumé de la présentation : Le 1^{er} juin 2026, le CSP a écouté la présentation de FEGC sur les progrès réalisés sous le thème de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes, sous-thème Prévention de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes et services s’y rattachant.

FEGC a présenté les principales mesures et initiatives liées aux recommandations de la Commission des pertes massives (CPM), notamment :

- Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre
 - o Des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires sont en place, ce qui garantit que chaque administration dispose des ressources nécessaires pour concevoir et offrir des programmes qui tiennent compte de ses propres communautés, priorités et systèmes de services.
- Stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe
 - o Le Canada a investi plus de 820 millions de dollars dans cette stratégie depuis 2017-2018 et 44 millions de dollars par la suite pour renforcer l'action fédérale contre la violence fondée sur le sexe.
- Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe de FEGC
 - o Depuis 2018, FEGC a investi plus de 340 millions de dollars dans plus de 800 projets pour faire progresser les efforts de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le sexe (VFS).
 - o En 2025-2026, 120 organisations ont reçu 25,6 millions de dollars pour développer des pratiques prometteuses et entreprendre des recherches communautaires.
 - o Plus de 2 200 outils et ressources ont été élaborés, plus de 1 400 partenariats ont été établis et plus de 90 000 femmes, filles et personnes de diverses identités de genre en ont bénéficié.
 - o Un montant supplémentaire de 223,4 millions de dollars sur cinq ans et de 44,7 millions de dollars par la suite a été annoncé dans le budget de 2025 pour renforcer la réponse fédérale à la VFS, y compris le financement continu du Programme de financement de la lutte contre la VFS.

FEGC a présenté divers autres initiatives et projets en cours, comme le Code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière, les campagnes de sensibilisation qui font la promotion de l'intervention des témoins, les évaluations des risques centrées sur les femmes (c.-à-d. WomanACT et la Barbra Schlifer Commemorative Clinic) et les programmes qui soutiennent des masculinités saines et visent à prévenir et à contrer la VFS en mobilisant les hommes et les garçons en tant qu'alliés.

FEGC a discuté des efforts de collaboration et de coordination fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) en cours en vue de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la VFS, ainsi que d'une équipe de travail qui se réunit tous les mois pour échanger continuellement de l'information, cerner les lacunes et collaborer entre les administrations. Des efforts supplémentaires de mobilisation ont été déployés auprès des communautés autochtones et des relations avec la société civile au moyen de tables rondes et de groupes de mobilisation.

FEGC a également mentionné ses efforts pour appliquer une approche tenant compte des traumatismes à son travail. Il a souligné que l'intersectionnalité est au cœur de son approche, du fait qu'il utilise l'Analyse comparative entre les sexes Plus pour s'assurer que les politiques et les programmes tiennent compte de la façon dont la race, le sexe, le handicap, l'identité autochtone et d'autres facteurs croisés façonnent l'expérience de la violence des personnes et leur accès à du soutien. Il a également parlé de la façon dont le Programme de financement de la lutte contre la VFS de FEGC exige que les organisations financées adoptent des approches intersectionnelles et tenant compte des traumatismes.

FEGC a décrit ses prochaines étapes, y compris les efforts continus de responsabilisation au moyen de mécanismes de reddition de comptes publics et d'efforts continus de mise en œuvre et de mobilisation.

Résumé de la discussion : Les membres du CSP participent à une discussion approfondie sur les progrès présentés par FEGC concernant les recommandations de la CPM, soulignant la grande complexité du thème de la violence fondée sur le sexe. Les membres du CSP expriment leur reconnaissance pour le travail considérable entrepris par FEGC depuis sa présentation au Comité en juin 2024. Ils insistent sur la solide collaboration avec les partenaires FPT et les intervenants communautaires, tout en soulignant que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever les défis uniques des collectivités rurales et les limites des outils d'évaluation des risques existants.

En particulier, les membres du CSP discutent de l'importance d'élaborer une approche uniforme et normalisée pour les outils d'évaluation du risque à l'échelle du pays, une approche qui intègre les leçons apprises et reflète une approche adaptée à la culture qui répond aux besoins des femmes. Ils ont également exprimé le souhait d'obtenir une réponse transparente sur la question de savoir si des recommandations précises de la CPM, comme la V.17 (Cadre national de reddition de comptes), seront mises en œuvre comme proposé.

Les membres du CSP reconnaissent que FEGC a fait avancer une quantité considérable de travail dans les limites de ses capacités et de sa compétence. Toutefois, ils soulignent que la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes sont des problèmes sociétaux complexes et que les engagements financiers actuels du gouvernement fédéral ne reflètent pas la portée et l'ampleur du défi existant dans tout le pays. Ils notent que la violence fondée sur le sexe et entre partenaires intimes est en train de se normaliser et de s'intensifier au Canada, tout comme la violence en général, et qu'un investissement beaucoup plus important est nécessaire de la part du gouvernement fédéral, et de tous les ordres de gouvernement, pour correspondre à l'ampleur et à l'urgence du problème épidémique.

ACCÈS AUX ARMES À FEU

THÈME : Accès aux armes à feu

SOUS-THÈME : S.O.

Présentateur : Sécurité publique Canada, gouvernement du Canada

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
ACCÈS AUX ARMES À FEU	S.O.	C.21 – Réduire la létalité des armes à feu C.22 – Révocation des permis d’armes à feu en cas de condamnation pour violence fondée sur le sexe, violence entre partenaires intimes ou violence familiale C.24 – Interopérabilité des organismes d’application de la loi chargés du contrôle des armes à feu à la frontière canado-américaine C.25 – Application efficace, cohérente et responsable des règlements sur les armes à feu C.26 – Approche de santé publique en matière de sécurité des armes à feu

Note: Le CSP estime que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par Sécurité publique Canada sous le thème de l’accès aux armes à feu **sont solidement sur la bonne voie.**

Résumé de la présentation : Le 2 mars 2026, le CSP a écouté la présentation de Sécurité publique Canada sur les progrès réalisés sous le thème de l’accès aux armes à feu.

Sécurité publique Canada a fait part des principaux jalons qui ont été franchis depuis sa dernière présentation au CSP, en septembre 2024, sur l’accès aux armes à feu. Ces jalons sont les suivants :

- Armes à feu prohibées supplémentaires, soit celles à mécanisme semi-automatique et capacité de tir rapide soutenu;
- Mise en œuvre du Programme d’indemnisation pour les armes à feu de style arme d’assaut;
- Investissements accrus dans la sécurité frontalière et l’application de la loi, et poursuite de la collaboration transfrontalière;
- Lancement d’un examen du régime de classification des armes à feu;

- Renforcement des règles relatives à la délivrance des permis d'armes à feu, y compris la suspension temporaire du permis et la révocation et l'inadmissibilité obligatoires dans les situations à risque;
- Renforcement des partenariats avec les organismes d'application de la loi et les services frontaliers au Canada et avec les partenaires étrangers;
- Des initiatives de sensibilisation du public et des campagnes d'éducation sont en cours pour sensibiliser le public aux mesures relatives aux armes à feu et aux exigences législatives et réglementaires.

Sécurité publique Canada a discuté des efforts continus de collaboration et de coordination avec les partenaires fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) pour élaborer des approches pangouvernementales visant à lutter contre la violence et la criminalité liées aux armes à feu, ainsi que pour promouvoir l'échange de renseignements, la compilation de données et l'avancement de la recherche sur des sujets clés. D'autres réunions de mobilisation ont eu lieu avec divers groupes d'intervenants, notamment des organisations autochtones nationales, des groupes de défense du tir sportif, de la chasse et du contrôle des armes à feu.

Sécurité publique Canada a également parlé des efforts qu'il déploie pour appliquer une approche tenant compte des traumatismes à la prévention de la violence liée aux armes à feu et à la réduction des méfaits au moyen d'une analyse comparative entre les sexes, en tenant compte du point de vue des victimes et des pratiques culturelles traditionnelles, et en favorisant un dialogue ouvert par la transparence et la sensibilisation du public.

Résumé de la discussion : Les membres du CSP sont satisfaits de la présentation de Sécurité publique Canada. Ils estiment que les progrès réalisés depuis sa présentation précédente en septembre 2024 ont été substantiels. Les membres du CSP ont noté que les efforts de collaboration avec les partenaires FPT et un large éventail de groupes d'intervenants et d'organisations ont été excellents, et qu'il y a eu un effort manifeste pour adopter une approche tenant compte des traumatismes dans leur travail.

Les membres du CSP se sont penchés sur le défi permanent que représente la sensibilisation et l'éducation du public au sujet de la réglementation des armes à feu, ainsi que le renforcement de la sensibilisation des organismes communautaires, en particulier les travailleurs de première ligne dans le secteur de la violence fondée sur le sexe. Ils se disent satisfaits des mesures prévues pour faire avancer ce travail et soulignent l'ouverture à la rétroaction, aux suggestions et aux critiques démontrées tout au long de ces discussions.

RÉFORME DES SERVICES DE POLICE

THÈME : Réforme des services de police

SOUS-THÈME : Services de police provinciaux

Présentateur : ministère de la Justice (ministère de la Justice), gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Services de police provinciaux	P.67 – La future structure des services de police en Nouvelle-Écosse P.18 – Diffusion d’alertes publiques P.45 – Participation communautaire dans le recrutement des dirigeants P.61 – Gouvernance de la police en Nouvelle-Écosse P.62 – Publier les politiques de la police P.63 – Services de police spécialisés P.66 – Résoudre les conflits entre les services de police en N.-É. P.68 – Échange de renseignements

Note : Le CSP estime que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse sont **sur la bonne voie**.

Résumé de la présentation : Le 8 septembre 2025, le CSP a écouté la présentation du ministère de la Justice sur les efforts de réforme des services de police provinciaux. La présentation comprenait une chronologie des efforts de réforme des services de police provinciaux en cours, en remontant aux années 1990, et un aperçu de la structure des services de police en Nouvelle-Écosse. Une grande partie du travail du ministère de la Justice dans ce sous-thème est incluse dans l’examen complet des services de police de la province. Certains changements, y compris l’adoption de nouvelles normes policières et de la fonction de vérification de la sécurité publique, ont été apportés alors que l’examen des services de police était en cours.

Il y a 11 fournisseurs de services de police en Nouvelle-Écosse, soit la GRC et dix services de police municipaux. Le ministre de la Justice est l’autorité responsable de l’administration de la justice dans la province de la Nouvelle-Écosse. En vertu de la *Police Act*, les municipalités de la Nouvelle-Écosse peuvent choisir le mode de prestation des services de police dans leur collectivité.

La présentation a porté sur l'utilisation des normes policières pour donner suite à certaines des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives (CPM), notamment pour exiger des services de police qu'ils publient des politiques, le cas échéant, pour officialiser la prestation de services spécialisés et pour établir des exigences relatives aux alertes au public. Trente-neuf nouvelles normes policières ont été mises en œuvre par le ministère de la Justice en septembre 2024.

Le ministère de la Justice a créé et doté en personnel une unité de vérification (appelée fonction de vérification de la sécurité publique), qui permet au Ministère de déterminer si les services de police respectent ou dépassent les normes provinciales en matière de services de police et se adhèrent à la *Police Act* et aux règlements sur la police de la Nouvelle-Écosse, s'il y a lieu. En plus d'assurer la conformité aux normes policières existantes, cette fonction de vérification a également été créée en prévision de l'adoption de nouvelles normes et pour déterminer si les politiques, que les normes policières peuvent exiger des services de police, sont effectivement suivies.

Le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse a réalisé un examen complet des services de police afin d'examiner leur structure dans la province; les résultats ont été annoncés en juin 2025. Une vaste mobilisation communautaire a été entreprise au cours de cet examen, y compris au moyen de 35 séances communautaires et d'un sondage public, qui a produit 6 700 réponses. L'adoption et la création de la fonction de vérification du Ministère ont toutes deux été désignées comme étant les premiers changements apportés par le Ministère avant la conclusion de l'examen.

À la suite de l'examen complet des services de police, la province de la Nouvelle-Écosse s'est engagée à apporter six changements fondamentaux :

1. Système unifié de gestion des dossiers
2. Amélioration des ressources policières
3. Modèle de services de police à plusieurs niveaux
4. Établissement de conseils de sécurité communautaires
5. Normes provinciales nouvelles et améliorées en matière de services de police
6. Nouveau cadre de facturation pour les municipalités desservies par la GRC

Résumé de la discussion : Le CSP salue la discussion du ministère de la Justice sur les approches tenant compte des traumatismes adoptées dans le cadre de l'examen complet des services de police. Le ministère de la Justice a fourni des exemples concrets de travail pour :

- créer des espaces tenant compte des traumatismes;
- créer conjointement avec les collectivités;
- créer des espaces plus sûrs pour les personnes qui souhaitent collaborer et pour celles qui travaillent en première ligne.

La présentation indique clairement qu'un travail important a déjà été entrepris. Au fil du temps, les résultats de ce travail seront plus clairs. Le CSP reconnaît qu'il est extrêmement difficile de regagner la confiance du public dans les services de police et estime que le Ministère a fait preuve d'une compréhension approfondie du travail à accomplir.

Après la présentation, le CSP a discuté de l'étendue de la mobilisation des collectivités touchées, en particulier les comtés de Cumberland, de Colchester et d'East Hants. Dans le cadre du suivi, le ministère de la Justice a fourni des renseignements détaillés sur son engagement auprès des partenaires du système de justice et de la collectivité dans ces domaines.

THÈME : Réforme des services de police

SOUS-THÈME : Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique

Présentateur : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.15 – Soutien aérien

Note : Le CSP estime que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures de la GRC sont **sur la bonne voie**.

Résumé de la présentation : Le 9 septembre 2025, le CSP a écouté la présentation de la GRC sur les progrès réalisés sous deux thèmes. Au cours de la première moitié de la présentation de la GRC, le CSP a entendu parler des progrès réalisés sous le thème de la réforme des services de police, sous-thème Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique. La GRC a énoncé les mesures concrètes prises pour mettre en œuvre la recommandation P.15.

La GRC a communiqué des détails sur les mesures et initiatives suivantes qu'elle a prises, ou qui sont en cours, en réponse à la recommandation de la Commission des pertes massives (CPM) :

- Réalisation d'une évaluation interne du programme du Service de l'air en 2024;
- Lancement d'un plan de renouvellement et de modernisation de la flotte aérienne;
- Élaboration d'un plan de gestion du cycle de vie et d'une stratégie nationale de relève;
- Établissement d'un plan national des ressources humaines;
- Amélioration des protocoles et des procédures d'appel pour l'intégration du Service de l'air à la structure de commandement des incidents critiques et des événements majeurs;
- Collaboration avec Transports Canada et d'autres partenaires pour le soutien mutuel;
- Mise sur pied d'une équipe temporaire de gouvernance du Service de l'air pour superviser les efforts de modernisation et renforcer la responsabilisation;
- Amélioration du travail de la GRC propre à la Nouvelle-Écosse, orientée par les conclusions sur les pertes massives de 2020.

La GRC a également discuté de ses efforts de mobilisation, de coordination et de collaboration avec divers partenaires interorganismes et fédéraux, provinciaux et territoriaux pour appuyer son travail. Les prochaines étapes ont été définies dans ses actions pour poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations de la CPM.

Résumé de la discussion : Le CSP est satisfait du travail important qui a été accompli par la GRC relativement à la recommandation P.15 de la CPM – Soutien aérien. Les membres du CSP reconnaissent les changements dans la technologie et les ressources actives qui appuieront la disponibilité à long terme du soutien aérien opérationnel. Les membres du CSP apprécient également la transparence de la GRC qui signale qu'elle a encore du travail à faire et transmettent des plans d'action concrets pour continuer à mettre en œuvre cette recommandation de la CPM.

THÈME : Réforme des services de police

SOUS-THÈME : Équipe d'intervention en cas d'incident grave

Présentateur : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Équipe d'intervention en cas d'incident grave	P.29 – Savoir quoi faire lorsqu'un incident grave relève de la compétence de l'équipe d'intervention en cas d'incident grave P.31 – Agent de liaison de la GRC pour les communications avec l'équipe d'intervention en cas d'incident grave

Note : Le CSP estime que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures prises par la GRC sous le sous-thème Équipe d'intervention en cas d'incident grave sont **achevées en grande partie**.

Résumé de la présentation : Le 2 décembre 2025, le CSP a écouté la présentation de la GRC sur les progrès réalisés sous le thème de la réforme des services de police et le sous-thème Équipe d'intervention en cas d'incident grave. La GRC a présenté les mesures concrètes prises en réponse aux recommandations P.29 et P.31 de la Commission des pertes massives (CPM) :

- Mise à jour et clarification des sections pertinentes du Manuel des opérations en utilisant une approche fondée sur les rôles afin de fournir une orientation claire sur les rôles et les responsabilités des membres réguliers à la suite d'un incident grave;
- On insiste sur le fait que le rôle de la GRC dans les enquêtes externes est limité – elle offre du soutien et se conforme sans influencer ou biaiser le résultat;
- Clarification de l'exigence relative à un agent de liaison qui sert d'intermédiaire entre la GRC et l'organisme d'enquête externe (c.-à-d. l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave ou EIIG);
- Mise à jour de l'entente entre la GRC en Nouvelle-Écosse et l'EIIG de la Nouvelle-Écosse.

La GRC a parlé de ses efforts de mobilisation, de coordination et de collaboration, qui comprenaient des consultations avec la Fédération de la police nationale, ainsi que de la participation de la GRC en Nouvelle-Écosse à l'EIIG. La GRC a discuté des prochaines étapes, comme la collaboration continue avec l'EIIG pour offrir une formation liée à la nouvelle entente au personnel de la GRC en Nouvelle-Écosse, ainsi que la publication de la politique mise à jour dans le Manuel des opérations de la GRC.

Résumé de la discussion : Le CSP est satisfait des progrès réalisés par la GRC à ce jour en ce qui concerne les recommandations P.29 et P.31 de la CPM. Le Comité reconnaît que les ententes en cours entre la GRC en Nouvelle-Écosse et l'EIIG comblent les lacunes relevées dans le rapport final de la CPM et simplifieront les processus de communication pendant les enquêtes. Le CSP reconnaît que l'étendue d'ententes semblables aux provinces et aux territoires relevant d'autres forces de police ne relève pas du mandat de la GRC. Toutefois, il est encouragé par la participation active de la GRC à l'échange d'information dans le cadre des forums fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) afin de mettre en commun les pratiques exemplaires.

THÈME : Réforme des services de police

SOUS-THÈME : Améliorer la gouvernance de la GRC, réforme globale des services de police

Intervenants : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Améliorer la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	P.37 – Assumer sa responsabilité P.42 – Enquête interne sur les plaintes du public P.58 – Compétences en matière de résolution de conflits

Note : Le CSP a évalué que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sous le thème de la réforme des services de police, sous-thèmes Amélioration de la gouvernance de la GRC et Réforme globale des services de police, **étaient bien commencées**.

Résumé de la présentation : Le 3 mars 2026, le CSP a écouté la présentation de la GRC sur les progrès réalisés sous le thème de la réforme des services de police, sous-thèmes Amélioration de la gouvernance de la GRC et Réforme globale des services de police.

La GRC fait part des principales mesures en cours ou achevées pour faire avancer les recommandations P.37, P.42 et P.58. Ces mesures comprennent :

- Mise à jour du processus d'embauche et de promotion des officiers brevetés afin d'inclure la responsabilisation comme facteur d'évaluation;
- Intégration des valeurs fondamentales renouvelées de la GRC dans les processus, les politiques et les programmes;
- Examen de la formation sur la résolution efficace des conflits;
- Examen actif de l'atelier sur la civilité et le respect et les modules du Programme de gestion informelle des conflits (PGIC) au sein des programmes de leadership;
- Intégration de la formation sur la résolution des conflits et des compétences démontrées en matière de résolution des conflits comme exigence dans le processus de promotion;
- Lancement du programme de leadership compétent en matière de résolution de conflits pour les services de police communautaires;
- Participation au cours de gestion des conflits pour les chefs de police de la province de la Nouvelle-Écosse;

- Amélioration de la capacité de formation pour enquêter sur les plaintes du public;
- Création de la Sous-direction des autorités disciplinaires pour renforcer le processus de mesures disciplinaires des membres;
- Directives modernisées sur les mesures disciplinaires.

La GRC a parlé de ses efforts continus de mobilisation, de collaboration et de coordination pour renforcer la culture en milieu de travail, améliorer la formation et améliorer la responsabilité envers le public. Cela comprend la poursuite du travail avec les groupes consultatifs d'employés, les agents négociateurs et le Conseil consultatif de gestion pour faire progresser les valeurs fondamentales renouvelées, ainsi que des initiatives d'éducation qui favorisent la sécurité des membres, la communication transparente et la responsabilisation des dirigeants.

La GRC a également souligné sa collaboration avec des experts universitaires, la société civile et des partenaires des services de police partout au Canada dans le cadre d'exercices et de programmes de formation multiorganismes qui appuient une approche panpolicière de la gestion des conflits et de l'intervention en cas d'incident critique. Une coordination supplémentaire est en place grâce à des partenariats avec le Collège canadien de police et les services de police provinciaux afin de faire progresser l'apprentissage et de promouvoir l'échange d'information entre les administrations.

La GRC a également mis l'accent sur son travail avec la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes (CCETP) et Sécurité publique Canada pour renforcer les mécanismes de surveillance, améliorer les processus de traitement des plaintes du public et appuyer les modifications législatives, telles que la création de la nouvelle Commission d'examen et de traitement des plaintes du public (CETPP). La CETPP, qui a reçu la sanction royale en octobre 2024, remplacera la CCETP en tant que nouvel organisme d'examen indépendant amélioré. Collectivement, ces efforts reflètent un engagement à favoriser un dialogue ouvert, à renforcer les relations et à accroître la responsabilisation au sein de la communauté policière élargie à l'échelle nationale.

Résumé de la discussion : Les membres du CSP se disent satisfaits de la présentation de la GRC et reconnaissent le travail entrepris pour renforcer la collaboration, mettre à jour les politiques, élargir la formation des employés et améliorer les processus de plainte du public. Tout en reconnaissant les efforts évidents déployés pour mobiliser les partenaires de toutes les administrations, les membres du CSP font remarquer que la mobilisation communautaire élargie demeure une lacune.

Le CSP reconnaît également les efforts de la GRC pour intégrer des pratiques tenant compte des traumatismes, tout en soulignant que le changement culturel, la confiance du public et une communication plus claire avec les communautés continuent de présenter des défis importants. Dans l'ensemble, les membres du CSP ont apprécié les progrès réalisés à ce jour, mais ont souligné le besoin continu de veiller à ce que les changements de politique se traduisent par des changements significatifs, mesurables et observables sur le terrain et dans les communautés.

THÈME : Réforme des services de police

SOUS-THÈME : Réforme et interopérabilité générales des services de police et intervention en cas d’incident critique

Intervenants : Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Réforme globale des services de police	P.3 – Consommation d’alcool et de drogues récréatives

Note : Le CSP estime que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures de la GRC sous le thème de la réforme des services de police, sous-thème Réforme globale des services de police, sont **sur la bonne voie**.

Un membre du CSP s’est abstenu de participer à la notation finale en raison de convictions personnelles découlant de ses expériences vécues en tant que membre d’une famille ayant perdu des êtres chers lors des événements des 18 et 19 avril 2020.

Résumé de la présentation : Le 2 juin 2026, le CSP a écouté la présentation de la GRC au sujet des progrès réalisés sous le thème de la réforme des services de police. Sous le sous-thème « Réforme globale des services de police », la GRC a présenté des mesures clés liées à la recommandation P.3 de la Commission des pertes massives (CPM) – Consommation d’alcool et de drogues récréatives, notamment :

- Modification de sa politique sur la consommation de substances, entrée en vigueur le 10 janvier 2024, afin de réaffirmer les responsabilités des employés et des superviseurs en ce qui concerne les facultés affaiblies par la drogue, l’alcool ou d’autres substances lorsqu’ils sont en service;
- Mise à jour de la formation sur le commandement en situation de crise en accordant une plus grande attention à la nécessité pour les intervenants d’être aptes au travail.

La GRC a indiqué que ses prochaines étapes visent à renforcer la norme d’aptitude au travail dans l’ensemble de l’organisation en maintenant la clarté et en assurant une application uniforme. Il s’agit notamment de mettre à jour les directives à mesure que la science ou la législation évolue et de communiquer les attentes au moyen d’une formation ciblée et de mises à jour des politiques.

Résumé de la discussion :

Les membres du CSP reconnaissent que des progrès ont été réalisés à l'égard de cette recommandation de la CPM grâce à des modifications apportées au Code de déontologie de la GRC; cependant, ils notent que l'approche stratégique actuelle diffère de la recommandation de la CPM d'un modèle de tolérance zéro. La GRC explique le défi que représente la mise en œuvre de modèles de tolérance zéro dans les petites collectivités comptant un nombre limité de membres. Les membres du CSP discutent du fait que cette approche souligne l'importance de s'assurer que des plans de secours efficaces sont en place pour les situations d'urgence. Ceux qui prennent le commandement doivent être aptes au service.

Les membres du CSP soulignent la nécessité d'examiner davantage les facteurs culturels et systémiques qui contribuent aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie des membres de la GRC. Les membres du CSP soulèvent également des préoccupations quant à la capacité des membres de la GRC d'autoévaluer leurs facultés affaiblies et à l'efficacité du soutien par les pairs dans ce contexte. Ils ont souligné la nécessité d'examiner plus en profondeur la relation entre la consommation de substances et les traumatismes vécus en milieu de travail, notant que les personnes peuvent avoir une conscience limitée de la façon dont l'affaiblissement des facultés affecte leur rendement ou leur comportement au travail.

Les membres du CSP soulignent qu'il faut renforcer les capacités en dehors du Code de déontologie pour aider les agents à se sentir en confiance et capables de s'exprimer lorsqu'ils observent des facultés affaiblies chez des collègues ou des superviseurs.

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.2 – Plans d'opérations d'urgence P.14 – Utilisation efficace des radios de police

Note: Le CSP estime que, selon les progrès globaux réalisés, les initiatives et les mesures de la GRC sous le thème de la réforme des services de police, sous-thème Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique, sont **sur la bonne voie, dans l'ensemble, la P.14 ayant été lancée.**

Résumé de la présentation : Le 2 juin 2026, le CSP a écouté la présentation de la GRC au sujet des progrès réalisés sous le thème de la réforme des services de police. Sous le sous-thème Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique, la GRC a présenté des mesures et des initiatives clés, achevées ou en cours, qui sont liées aux recommandations P.2 Plans opérationnels d'urgence et P.14 Utilisation efficace des radios de police de la CPM, notamment :

- Obtention de fonds supplémentaires pour renforcer la fonction nationale de gestion des urgences, y compris une capacité supplémentaire de planification, de coordination, d'exercices et de communication;
- Amélioration de la formation en gestion des urgences;
- Renforcement de la planification de la continuité des activités en tant que catalyseur des plans d'opérations d'urgence;
- Réalisation d'exercices de gestion des urgences;
- Capacité accrue d'élaborer, de mener et d'évaluer des exercices de manière centralisée dans tout le Canada, ainsi que de s'aligner sur les cadres fédéraux de gestion des urgences;
- Meilleure connaissance des plans d'opérations d'urgence;
- Réalisation d'une analyse de l'environnement des systèmes radio et de la formation à l'échelle de la GRC;
- Réalisation d'une analyse nationale des besoins en formation radio;
- Rédaction d'une politique sur les communications radio qui décrit les procédures générales et les procédures de communication radio en cas d'incident critique;
- Intégration de l'utilisation de la radio dans la formation fondée sur des scénarios dans le cadre du déploiement rapide pour action immédiate, de l'intervention initiale en cas d'incident critique et de la formation annuelle de qualification au tir;
- Élaboration d'un prototype national de cours de formation radio en ligne.

La GRC a décrit ses efforts continus de mobilisation, de coordination et de collaboration, y compris sa participation à des exercices interorganismes aux niveaux national et international avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Elle dirige également un groupe de travail sur les communications radio de la GRC composé d'experts en la matière. De plus, la GRC assure un leadership fédéral dans l'ensemble des provinces et des territoires en participant à des exercices axés sur la préparation aux menaces pour les infrastructures essentielles, l'intervention en cas de feux de forêt et le déploiement d'une nouvelle formation nationale pour les membres de la GRC qui appuient les divisions partout au pays.

La GRC a également décrit ses prochaines étapes, notamment :

- Pourvoir les postes nouvellement créés;
- Examiner continuellement les principes et les politiques de formation;
- Établir un modèle national de gouvernance et de coordination plus structuré pour la gouvernance du plan d'opérations d'urgence;
- Officialiser les mécanismes de partage des pratiques exemplaires liées aux plans d'opérations d'urgence;
- Élaborer un portail électronique centralisé qui simplifiera l'accès à tous les plans, permettra des mises à jour en temps réel et simplifiera les processus de production de rapports et de documentation dans toutes les divisions.

Résumé de la discussion : Les membres du CSP se disent satisfaits des progrès réalisés en ce qui concerne la recommandation P.2 – Plans d'opérations d'urgence, et soulignent que le travail va dans la bonne direction. Ils reconnaissent également que des efforts importants sont encore nécessaires pour passer d'un plan conceptuel à un plan entièrement mis à l'essai et éprouvé sur le plan opérationnel. Les membres du CSP soulignent l'importance de la collaboration avec les organisations partenaires et insistent sur le fait que les intervenants d'urgence doivent bien connaître les collectivités qu'ils servent, car les connaissances locales sont essentielles en situation de crise.

Parallèlement, les membres du CSP soulèvent des préoccupations au sujet des progrès limités réalisés quant à la recommandation P.14 – Utilisation efficace des radios de police. Ils constatent un décalage entre le travail actuel et les réalités des services de police ruraux en Nouvelle-Écosse. Ils soulignent qu'il reste du travail à faire pour relever les défis uniques des interventions d'urgence localisées en milieu rural. Compte tenu de l'importance de cette question dans la réponse à la Commission des pertes massives et du temps qui s'est écoulé depuis, les membres du CSP s'attendaient à ce que des progrès plus concrets aient été réalisés.

Aperçu du mandat

Parmi les 130 recommandations formulées par la Commission des pertes massives (MCC), la recommandation I.1 appelait à la création d'un organe de mise en œuvre et de responsabilité mutuelle. Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont réagi en créant le Comité de suivi des progrès (CSP) en 2023. Une fois le CSP mis sur pied, le [mandat](#) a été établi. Il comporte deux volets :

- A. Surveiller les initiatives entreprises par le Canada et la Nouvelle-Écosse en réponse au rapport final de la CPM et en rendre compte périodiquement, y compris la justification de ces initiatives;
- B. Assurer la liaison et la consultation, au besoin, avec le Canada, la Nouvelle-Écosse et les membres de la collectivité sur les stratégies liées à la surveillance des travaux entrepris par le Canada et la Nouvelle-Écosse en réponse au rapport final de la CPM.

Membres du comité

Le CSP a réussi à mettre en place un organisme de surveillance indépendant pour soutenir la mise en œuvre soutenue des recommandations de la CPM. Ses responsabilités étaient les suivantes :

- Établir une structure de gouvernance avec des représentants des gouvernements, des services de police, des municipalités, des organismes communautaires et des familles des victimes.
- Nommer des dirigeants et des membres et officialiser les rôles et les responsabilités.
- Un secrétariat mixte composé de membres du personnel du gouvernement du Canada et de la Nouvelle-Écosse a été chargé d'appuyer les travaux du Comité.

Grâce à ces étapes fondamentales, le CSP a créé un mécanisme crédible et transparent qui a assuré une responsabilisation continue pour les efforts de mise en œuvre.

Réunions/rapports publics

Au cours du mandat de trois ans du CSP, les étapes clés suivantes ont été franchies :

- Tenue de 12 réunions (huit à divers endroits en Nouvelle-Écosse, quatre à Ottawa, en Ontario)
- Organisation d'une cérémonie de rassemblement et de regroupement
- Publication de 19 documents en ligne
- Tenue de sept séances d'information à l'intention des médias

Ces documents publiés et ces conférences de presse ont fourni des évaluations des progrès fondées sur les données probantes et ont favorisé les efforts de transparence et de responsabilité envers le public.

Première année

Sept. 2023 - Août 2024

Nomination du président fondateur
(31 mai 2023)

Termes de Référence Sortie
(21 juillet 2023)

Nomination des membres du CSP
(1er septembre 2023)

Réunion inaugurale du CSP
(26 et 27 septembre 2023)

Médias Disponibilité
(24 septembre 2023)

Médias Disponibilité
(12 décembre 2023)

CSP Publication du plan de surveillance
(12 avril 2024)

Initiale Mise à jour semestrielle publiée
(1er mai 2024)

Médias Disponibilité
(1er mai 2024)

Nouveau président Nommé
(28 mai 2024)

Deuxième année

Sept. 2024 à Août 2025

Nouveau N.-É.
Nomination d'un représentant du gouvernement
(sept. 2024)

3 ans Deux familles
Les membres se joignent
(1er septembre 2024)

Médias Disponibilité
(19 septembre 2024)

Premier rapport annuel Sortie
(29 novembre 2024)

Médias Disponibilité
(29 novembre 2024)

Déclaration sur 5 ans Sortie
(13 avril 2025)

Troisième année

Sept. 2025 - Août 2026

2 ans Trois membres d'une famille se joignent à l'équipe
(5 septembre 2025)

Deuxième Publication du rapport annuel
(9 octobre 2025)

Médias Disponibilité
(9 octobre 2025)

Déclaration sur 6 ans Sortie
(12 avril 2025)

Réunion finale du CSP
(Du 1er au 3 juin 2026)

Rassemblement du CSP
(3 juin 2026)

Troisième et dernier rapport annuel Sortie
(31 août 2026)

Médias Disponibilité
(31 août 2026)

Plan de suivi et évaluations

L'un des premiers résultats attendus du CSP a été l'élaboration d'un cadre de surveillance structuré pour suivre les progrès réalisés par rapport aux recommandations. Ce cadre :

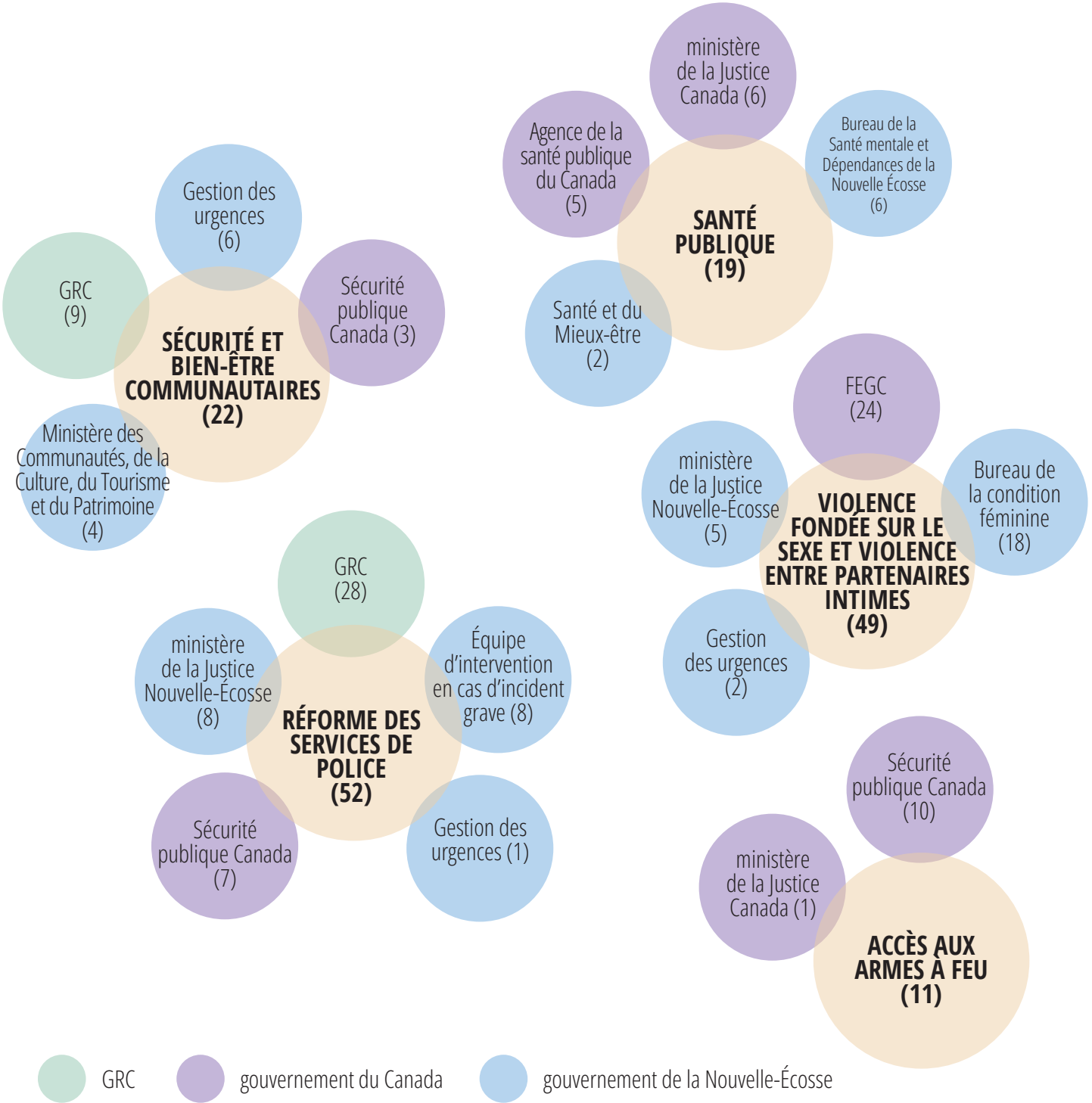
- organisait les recommandations par thèmes, notamment la sécurité et le bien-être communautaires, la santé publique, la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes, l'accès aux armes à feu et la réforme des services de police;
- établissait une méthode d'évaluation et de notation des progrès;
- permettait un suivi uniforme des mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Au cours de son mandat, le CSP a évalué les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures et les initiatives en réponse à 90 recommandations uniques. Cependant, bon nombre des recommandations de la CPM sont complexes, concernent de multiples administrations et constituent une responsabilité partagée. Par conséquent, plusieurs recommandations ont été présentées et évaluées plus d'une fois. Ces mises à jour propres aux administrations contribuent à une perspective beaucoup plus large et plus générale sur les progrès de la mise en œuvre de chaque thème du CSP. En conséquence, le CSP a réalisé 34 séances d'évaluation et de notation, couvrant un total de 153 recommandations, présentées par des représentants du Canada, de la Nouvelle-Écosse et de la GRC dans les cinq thèmes.

« Pour mesurer les progrès, il faut regarder au-delà des initiatives achevées pour examiner si la sécurité, la confiance, l'accès aux services et le bien-être communautaire se sont améliorés. »

– Membre du CSP

Les diagrammes ci-dessous résument le nombre total de recommandations évaluées par le CSP sous chaque thème du CSP. La légende en couleur illustre comment plusieurs administrations et ministères ont présenté diverses recommandations sous chaque thème, démontrant ainsi la complexité et l'effort coordonné requis pour faire avancer ce travail collectivement.



L'approche thématique du plan de suivi du CSP a permis à ce dernier d'évaluer une grande majorité des recommandations de la CPM dans les cinq thèmes, au cours de son mandat de trois ans. Le CSP n'a pas dicté les recommandations présentées par le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la GRC, ce qui a donné aux ministères et organismes gouvernementaux la souplesse nécessaire pour se concentrer sur les domaines pour lesquels les progrès les plus significatifs devaient être signalés. Bien que toutes les recommandations de la CPM n'aient pas été présentées officiellement au CSP pour évaluation, le Canada, la Nouvelle-Écosse et la GRC ont fourni des mises à jour écrites à chaque réunion du CSP décrivant le travail sur tous les thèmes et recommandations dans leur domaine de responsabilité. Au total, 40 recommandations de la CPM n'ont pas été évaluées officiellement par le CSP tout au long de son mandat.

Lorsqu'il s'agit de déterminer si le CSP a rempli son propre mandat, tel qu'il est énoncé dans la recommandation I.1 concernant sa création, il convient que le CSP se tourne vers l'intérieur, tout comme le CSP a évalué le travail des deux gouvernements et de la GRC au cours des trois dernières années. Pour de plus amples renseignements sur l'autoréflexion du CSP, voir la page 57.

« Je pense que le CSP a rempli certains aspects de son mandat en établissant un processus de suivi et de rapport public sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives; a créé une plus grande transparence; a maintenu l'attention du public sur les efforts de mise en œuvre; et a rassemblé diverses perspectives. »

– Membre du CSP

Conclusion et transition

Le rassemblement – un événement de reconnaissance pour les membres du CSP

Un rassemblement a été organisé à Halifax immédiatement après la dernière réunion du Comité de suivi des progrès (CSP) en juin 2026. C'était l'occasion de reconnaître le dévouement de tous les membres du CSP, d'entendre les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), parler de la façon dont le travail relatif aux recommandations de la Commission des pertes massives (CPM) se poursuivra, et d'apporter un sentiment de conclusion significative au rôle du CSP dans ce travail important.

Le rassemblement a commencé par un souper de reconnaissance le soir du 2 juin 2026. La présidente, les anciens membres et les membres actuels du CSP et le secrétariat du CSP ont été reçus à la résidence du gouverneur général par Leurs Honneurs, l'honorable Mike Savage, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, et Son Honneur Darlene Savage. Son Honneur a remercié les membres du Comité pour leurs contributions à la Nouvelle-Écosse et au Canada.

Le lendemain matin, le rassemblement s'est poursuivi par un événement d'une demi-journée. Comme la création et le fonctionnement du CSP étaient un effort novateur, et en guise de conclusion du mandat, les membres du CSP ont pu réfléchir à leur travail en participant à une discussion animée axée sur les réussites du CSP, ses défis, les leçons apprises et les recommandations pour l'avenir. Il y a eu une belle discussion dans la salle et les membres du CSP ont eu l'occasion de fournir des commentaires écrits dans les semaines qui ont suivi l'événement. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales réflexions qui sont ressorties de ces discussions.

« J'espère que le travail du CSP ne sera pas considéré comme la conclusion de ce voyage, mais comme une étape importante dans un engagement à plus long terme en faveur de la responsabilisation, de la prévention, de la guérison et de la construction de systèmes qui favorisent réellement la sécurité, la dignité et la justice pour toutes les communautés. »

– Membre du CSP

Principales réflexions

Les membres du CSP indiquent que des progrès significatifs ont été réalisés dans plusieurs domaines concrets, notamment les systèmes d'alerte d'urgence, les changements opérationnels de la GRC, la préparation aux situations d'urgence, la collaboration interorganismes et la reddition de comptes accrue au public pour la mise en œuvre des recommandations de la CPM. La Nouvelle-Écosse et la GRC étaient largement considérées comme ayant réalisé les progrès les plus visibles et les mieux coordonnés en raison de la forte mobilisation de leur organisation, des ministères, des organismes gouvernementaux et des organismes communautaires. Il a été noté que dans certains cas, les progrès fédéraux étaient plus difficiles à évaluer en raison de leurs principales responsabilités en matière de législation et de financement.

Les membres du CSP ont également souligné que les progrès étaient beaucoup plus difficiles à évaluer dans les domaines exigeant des changements systémiques, culturels et sociétaux. Des questions telles que la violence fondée sur le sexe, la prévention de la violence, la confiance institutionnelle, les pratiques tenant compte des traumatismes, la misogynie, l'extrémisme et les inégalités sociales plus larges nécessitent des efforts soutenus à long terme qui vont bien au-delà d'un mandat de suivi de trois ans. Bien que les activités de mise en œuvre puissent faire l'objet d'un suivi dans ces domaines, les membres du CSP ont discuté du fait que leur impact réel sur les familles et les communautés reste difficile à mesurer, en particulier lorsque les progrès signalés ne correspondent pas aux réalités observées sur le terrain.

Une réflexion récurrente était le défi d'évaluer les progrès lorsqu'il y avait un décalage entre la mise en œuvre et les résultats. Les présentateurs pouvaient démontrer les progrès réalisés dans les politiques, les programmes et les cadres, mais les membres du CSP se demandaient souvent si ces changements s'étaient traduits par une amélioration de la sécurité, une confiance accrue dans les institutions publiques ou de meilleures expériences pour les membres de la communauté. En fin de compte, les membres du CSP ont souligné que les réalités communautaires et les expériences vécues par les familles et les collectivités touchées demeurent la mesure centrale de l'existence ou non d'un changement significatif.

Leçons apprises et recommandations pour les efforts à venir

Plusieurs leçons importantes ont été tirées des travaux du CSP. La première est que la reddition de comptes ne doit pas s'arrêter à la publication des recommandations à la suite d'une enquête publique. Le fait de tenir les gouvernements responsables de la mise en œuvre des recommandations par l'intermédiaire d'un organisme de surveillance indépendant permet un suivi soutenu, des rapports publics et une approche collaborative et pansociétale pour maintenir l'élan et s'assurer que les changements à long terme sont réalisés.

Bien que le CSP ait organisé ses travaux autour de domaines thématiques de suivi et d'évaluation, certains membres du CSP ont estimé qu'il était difficile de mesurer les progrès au moyen de thèmes généraux. Les recommandations regroupées sous un même thème variaient souvent considérablement en termes de complexité, de délais et d'état de mise en œuvre, ce qui rendait difficile l'évaluation cohérente des progrès. Les membres du CSP ont proposé que tout futur organisme de suivi envisage d'adopter un cadre d'évaluation plus souple et nuancé, qui fasse la distinction entre les activités de mise en œuvre, les résultats mesurables et l'impact systémique à long terme. Bien que le CSP ait modifié son échelle de notation au cours de la deuxième année pour mieux saisir les nouvelles nuances, les membres du CSP ont souligné l'importance de maintenir une certaine souplesse dans la façon dont les progrès et le rendement sont évalués.

« Personnellement, ce travail a demandé du courage, de la vulnérabilité et de la réflexion. Cela m'a obligé à m'asseoir avec la douleur, la colère, le chagrin, la complexité, l'incertitude et les réalités émotionnelles d'entendre les expériences des familles tout en continuant à croire que les systèmes peuvent changer. Il m'a également fallu garder espoir tout en étant responsable, pour rester engagé dans un changement significatif tout en reconnaissant tout le travail qu'il reste à faire. »

– Membre du CSP

L'importance d'intégrer des personnes ayant une expérience vécue à titre de représentants du CSP était un autre élément clé important et une recommandation pour les efforts futurs. Des membres des familles, des représentants de la collectivité, des survivants et des experts en la matière ont apporté des idées qui ne pouvaient pas être saisies uniquement par les rapports gouvernementaux. Leur participation a renforcé la responsabilisation, ancré les discussions dans l'expérience humaine et remis en question les hypothèses sur ce qui constitue des progrès significatifs. Les membres du CSP ont souligné que les futurs processus de responsabilisation devraient accroître les possibilités pour ces personnes de façonner l'évaluation et la production de rapports.

La transparence et la communication ont été cernées comme des domaines clés à améliorer, tant dans les rapports publics du CSP que dans l'information fournie par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC. Bien que le CSP ait publié des rapports publics tout au long de son mandat de trois ans, de nombreux membres du CSP ont estimé qu'une plus grande sensibilisation du public, des rapports plus détaillés et une communication plus claire sur les réussites, les limites et les problèmes non résolus auraient renforcé la compréhension et la confiance du public dans le travail du CSP.

Les membres du CSP ont également précisé que la transparence des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de la GRC, concernant les défis ou les progrès incomplets concernant certaines recommandations est tout aussi importante que la production de rapports sur les réalisations. Le fait de communiquer ouvertement les cas où les recommandations ne seront pas mises en œuvre – et d'expliquer pourquoi – renforce la confiance et la crédibilité des institutions.

Pour l'avenir, les membres du CSP ont suggéré que les futurs organes de surveillance pourraient adopter des pratiques de production de rapports plus rigoureuses qui reflètent les subtilités des progrès présentés au CSP. Le renforcement des rapports et de la participation du public contribuerait à renforcer la sensibilisation et la confiance envers le processus de surveillance.

Enfin, les membres du CSP ont fait remarquer qu'un changement significatif prend du temps. Les changements aux politiques et aux procédures peuvent souvent être mis en œuvre relativement rapidement, mais la transformation culturelle, l'établissement de relations, la confiance institutionnelle et la prévention de la violence exigent des efforts soutenus pendant de nombreuses années. Les futurs organes de surveillance devraient être conçus avec des mandats plus longs et des approches d'évaluation qui tiennent compte des réalités du changement à long terme.

Espoir pour l'avenir

Bien que les membres du CSP aient reconnu les défis et noté plusieurs améliorations pour les processus futurs, ils demeurent optimistes quant aux bases établies au cours des trois dernières années et considèrent le CSP comme une innovation importante. En tant que premier comité du Canada consacré à la surveillance de la mise en œuvre d'une enquête publique, il a établi une structure de responsabilisation soutenue et a contribué à faire en sorte que les recommandations ne disparaissent pas de l'attention du public une fois la CPM terminée. Les membres du CSP conviennent que le Comité a démontré l'importance d'une surveillance indépendante, d'une reddition de comptes publique et d'une surveillance éclairée par la collectivité. Beaucoup espéraient également que les futures enquêtes publiques au Canada mèneraient à des mécanismes similaires pour maintenir les recommandations au premier plan après la fin des enquêtes officielles.

Les membres du CSP espèrent que les gouvernements, la GRC et les organisations partenaires continueront de rendre compte publiquement des progrès réalisés et de maintenir l'élan au-delà du mandat du CSP. Le maintien de la transparence, du leadership, de la responsabilisation et de l'engagement auprès des familles et des collectivités a été jugé essentiel pour maintenir la confiance et veiller à ce que le travail inachevé se poursuive.

On espérait également que les efforts futurs mettraient davantage l'accent sur la prévention, l'intervention précoce, les approches tenant compte des traumatismes et la lutte contre les causes profondes de la violence et des préjudices systémiques. Les membres du CSP soulignent l'importance de créer des systèmes plus sûrs, plus équitables et plus réactifs pour les générations futures.

Par-dessus tout, les membres du CSP ont exprimé l'espoir que le legs du CSP se traduira par une culture de responsabilisation plus forte, fondée sur la transparence, la collaboration, l'expérience vécue et un engagement envers l'amélioration continue. Le travail a été largement considéré non pas comme un point final, mais plutôt comme faisant partie d'un long parcours vers des communautés plus sûres, des institutions plus solides et une plus grande confiance du public.

« Le legs durable du CSP devrait être la reconnaissance que la reddition de comptes au public exige une responsabilité partagée. Les familles, les survivants, les communautés, le gouvernement et les institutions ont tous un rôle à jouer dans le soutien de ce travail. L'objectif ne devrait pas être simplement de formuler des recommandations, mais de poursuivre le travail plus approfondi visant à créer des systèmes plus sûrs, plus réactifs et plus équitables. »

– Membres du CSP

Transition de la cérémonie des ballots

Pour clore à la fois le rassemblement et le mandat du CSP, l'Aînée Ann Labillois, Cathy Martin et Tuma Young, gardienne du savoir et membre du CSP, ont dirigé les membres du CSP lors d'une cérémonie du ballot sacré. La cérémonie des ballots est un geste de continuité et de transfert de responsabilité pour la transparence continue et la responsabilité publique en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la CPM.

Quatre ballots sacrés ont été créés, une collection profondément symbolique et spirituelle d'objets soigneusement choisis, emballés et protégés par les membres du CSP. Ces ballots contiennent des remèdes traditionnels choisis pour leur signification spirituelle, notamment du tabac, de la sauge, du foin d'odeur et du cèdre, ainsi qu'une liste des noms de ceux qui ont perdu la vie lors des pertes massives des 18 et 19 avril 2020, et un lien vers les recommandations du rapport [Redresser la barre ensemble : rapport final de la Commission des pertes massives](#) (Rapport final de la CPM). Chaque membre du CSP et le personnel du Secrétariat ont été invités à ajouter un objet personnel important à chacun des quatre ballots. Chaque ballot a été emballé et reçu par un bénéficiaire, ce qui représente la conclusion des travaux du CSP et l'engagement continu des personnes qui reçoivent les ballots à poursuivre le travail.

Trois des quatre ballots sacrés ont été confiés au gouvernement du Canada, au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et à la GRC : la vice-première ministre l'honorable Barbara Adams et le procureur général et ministre de la Justice, l'honorable Scott Armstrong, ont accepté un ballot au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse; le ministre fédéral de la Justice et procureur général, l'honorable Sean Fraser, a accepté un ballot au nom du gouvernement du Canada; et le commissaire de la GRC, Mike Duheme, a accepté un ballot au nom de la GRC. Le CSP a demandé aux bénéficiaires d'accepter la responsabilité du groupe, d'assumer la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la poursuite du travail, et de faire en sorte qu'il s'agisse à la fois d'un rappel du passé et d'une occasion de regarder ensemble vers l'avenir avec le travail qui reste à faire.

Le quatrième ballot a été accepté par la mairesse Christine Blair, membre du CSP, au nom des familles et des communautés touchées, pour être ramené dans les comtés de Colchester, Cumberland et East Hants. Ce groupe ne représente pas la responsabilité de la même manière que les trois autres ensembles. Il rend hommage à ceux qui ont perdu la vie dans les pertes massives et rappelle à l'ensemble de la communauté que chacun a l'obligation de soutenir le changement et de contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la CPM. Ce ballot vise à reconnaître le rôle essentiel que les membres de la famille et la collectivité ont toujours joué pour demander des comptes aux gouvernements et à la GRC.

La transition de la responsabilité et de la reddition de comptes était importante pour tous les participants. Le travail du CSP au cours des trois dernières années a été stimulant et gratifiant, difficile et émotif, complexe et intergouvernemental. Les membres du CSP espèrent collectivement que le travail se poursuivra. Pour ceux que nous avons perdus, et ceux que nous continuons de perdre en raison des événements des 18 et 19 avril 2020, nous avons entrepris ce travail afin qu'ils ne soient jamais oubliés et que nous puissions rendre le Canada et les collectivités canadiennes plus sûrs.

« Nous avons conclu notre temps ensemble en prenant un moment pour reconnaître et célébrer ce qui avait été accompli. Non seulement les réalisations tangibles qui pouvaient être mesurées au moyen de rapports, d'évaluations et de progrès démontrés, mais aussi les réalisations moins visibles, les relations établies, les perspectives partagées, la compréhension acquise et l'élan créé pour le changement futur. »

– Membre du CSP

Guide des sigles

But

Les sigles sont définis à leur première mention dans le présent rapport. Cette section présente une liste de tous les sigles utilisés pour aider les lecteurs à s'y retrouver rapidement.

Guide

CCETP	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes (Canada)
DEM	Ministère de la Gestion des urgences (Nouvelle-Écosse)
DHW	Ministère de la Santé et du Mieux-être (Nouvelle-Écosse)
MJ	Ministère de la Justice (Nouvelle-Écosse et Canada)
FPT	Fédéral, provincial et territorial (souvent dans le cadre de réunions ou de forums collaboratifs de ministres ou de hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux)
VFS	Violence fondée sur le sexe
VPI	Violence entre partenaires intimes
CCG	Conseil consultatif de gestion (GRC)
CPM	Commission des pertes massives
Rapport final de la CPM	<i>Redresser la barre ensemble :</i> rapport final de la Commission des pertes massives
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
CSP	Comité de suivi des progrès
CETPP	Commission d'examen et d'examen des plaintes du public (Canada)
SP	Sécurité publique Canada
PT	Provinces et territoires
GRC	Gendarmerie royale du Canada

Resources

Commission des pertes massives :

- [Rapport final](#)

Comité de suivi des progrès :

- [Comité de suivi des progrès – Redresser la barre ensemble – Mandat](#)
- [Comité de suivi des progrès – Mise à jour semestrielle initiale](#)
- [Plan de suivi du Comité de suivi des progrès : une approche thématique](#)
- [Comité de suivi des progrès – Premier rapport annuel \(2023-2024\)](#)
- [Comité de suivi des progrès – Deuxième rapport annuel \(2024-2025\)](#)
- Les résumés de chaque réunion du CSP se trouvent sur le site Web du Comité de suivi des progrès à l'adresse suivante : [Comité de suivi des progrès](#)

Gouvernement du Canada, gouvernement de la Nouvelle-Écosse et GRC :

- Réponse du gouvernement du Canada [au rapport final de la Commission des pertes massives](#)
- [Mesures prises par la Nouvelle-Écosse en réponse à la Commission des pertes massives \(en anglais\)](#)
- [Progrès réalisés par la GRC](#)

Annexe A : Approches tenant compte des traumatismes

Comme le souligne le présent rapport, les approches tenant compte des traumatismes sont devenues une considération de plus en plus importante pour les membres du CSP, tant dans leur évaluation des présentations et des progrès du gouvernement, que dans les activités mêmes du Comité. Compte tenu de l'importance de ces approches, les renseignements suivants donnent un aperçu général des principaux principes et considérations tenant compte des traumatismes qui ont éclairé le travail du Comité.

Le CSP remercie Kristina Fifield, membre du CSP, pour son leadership dans l'avancement de ces discussions, le soutien de la sensibilisation et de la compréhension des approches tenant compte des traumatismes, et l'aide apportée à l'intégration de ces pratiques dans les travaux du Comité. Ses contributions ont joué un rôle important en veillant à ce que les principes tenant compte des traumatismes demeurent une considération significative et continue tout au long du mandat du CSP.

Détails

Les approches tenant compte des traumatismes et de la violence reconnaissent que les expériences de violence, de traumatisme et d'adversité sont façonnées par les relations, les conditions sociales, les systèmes et la répartition inégale du pouvoir et peuvent être aggravées par ceux-ci. Ils reconnaissent les répercussions des traumatismes et de la violence sur la santé, le bien-être, les relations, les comportements, le revenu et la capacité des personnes à accéder aux services et à s'y engager.

Les approches tenant compte des traumatismes et de la violence sont des approches relationnelles. La sécurité et la guérison sont favorisées par des relations respectueuses, de confiance et transparentes et par l'incarnation de la non-coercition. Notre langage, nos attitudes, nos politiques, nos processus et notre utilisation du pouvoir peuvent renforcer la dignité, la sécurité et le contrôle ou recréer involontairement des expériences d'impuissance, de coercition ou de préjudice.

Ces approches sont centrées sur le choix, l'autonomie et l'autodétermination. Les personnes sont soutenues pour prendre des décisions significatives concernant leurs soins, leurs services et les prochaines étapes dans la mesure du possible, avec l'information, le temps, le soutien et la liberté nécessaires pour faire des choix sans pression ni coercition. Les gens sont reconnus comme des experts dans leur propre vie, leurs expériences, leurs besoins, leurs forces et leurs objectifs.

Les pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence reconnaissent et examinent activement le pouvoir. Les fournisseurs de services et les systèmes détiennent le pouvoir par leurs rôles, leurs connaissances, leurs ressources, leurs politiques et leur pouvoir décisionnel. Cela exige une plus grande transparence, une plus grande collaboration et un pouvoir partagé, en passant du fait de faire des choses aux gens ou pour eux à travailler à leurs côtés par le biais de la collaboration tout en maintenant des limites claires et respectueuses.

Les réactions aux traumatismes et à la violence sont comprises comme des adaptations significatives aux expériences de préjudice plutôt que comme des comportements à juger ou à pathologiser. Des réactions telles que le repli sur soi, la colère, l'évitement, la vigilance accrue, la difficulté à faire confiance ou la dissociation peuvent refléter des tentatives de survivre à des expériences accablantes.

Les pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence nous demandent de tenir compte non seulement de ce que les gens ont vécu, mais aussi de la façon dont nos relations, nos services et nos systèmes peuvent favoriser la sécurité, la guérison et la capacité d'agir ou reproduire les préjudices. Elle nous appelle à créer conjointement des environnements où les gens sont entendus, crus, respectés et traités avec dignité ; où le pouvoir est partagé, le choix est significatif et les personnes sont soutenues pour définir leur propre sécurité, leur guérison et leur bien-être. Il s'agit essentiellement de co-crée des espaces où les gens ne se contentent pas de recevoir des soins, mais sont valorisés en tant que participants actifs dans l'établissement des relations, des services et des conditions qui favorisent leur guérison, leur capacité d'agir et leur sentiment de sécurité.

Annexe B : Notes attribuées à ce jour par le CSP

Le tableau ci-dessous décrit toutes les séances de surveillance du CSP depuis le début de son mandat en septembre 2023, en ordre chronologique. Veuillez noter que les premiers thèmes surveillés au cours de la première année ont eu lieu lors de la réunion de juin 2024.

DATE	THÈME / SOUS-THÈME	PRÉSENTATEUR	NOTATION
NOTES FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL 2023-2024			
11 juin 2024	Violence fondée sur le sexe et violence conjugale/ services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	Femmes et Égalité des genres Canada (<i>gouvernement du Canada</i>)	Commencé
11 juin 2024	Violence fondée sur le sexe et violence conjugale /services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	Bureau de la condition féminine (<i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i>)	Commencé
17 septembre 2024	Accès aux armes à feu	Sécurité publique Canada (<i>gouvernement du Canada</i>)	Bien commencé, plusieurs éléments déjà réalisés
17 septembre 2024	Réforme de la police/ Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG)	Équipe d'intervention en cas d'incident grave (<i>Nouvelle-Écosse</i>)	Achevé en grande partie, avec plusieurs éléments non achevés, mais sur la bonne voie

NOTES FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL 2024-2025

9 décembre 2024	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (alertes publiques)	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie
10 décembre 2024	Santé publique / Deuil, chagrin et bien-être mental	Agence de la santé publique du Canada <i>(gouvernement du Canada)</i>	Bien commencé
10 décembre 2024	Santé publique / Deuil, chagrin et bien-être mental	Bureau de la Santé mentale et Dépendances de la Nouvelle Écosse <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Sur la bonne voie
17 mars 2025	Sécurité et bien-être communautaires / Préparation à la gestion des urgences	ministère de la Gestion des urgences <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Bien commencé
17 mars 2025	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	ministère de la Gestion des urgences <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Sur la bonne voie
17 mars 2025	Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes / Services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	ministère de la Gestion des urgences <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Bien commencé
18 mars 2025	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (préparation)	Gendarmerie royale du Canada	Solidement sur la bonne voie

18 mars 2025	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (mobilisation)	Gendarmerie royale du Canada	Achevé
18 mars 2025	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (intervention)	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie
18 mars 2025	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (apprentissage)	Gendarmerie royale du Canada	Bien commencé
3 juin 2025	Santé publique / Surveillance de la réglementation professionnelle	ministère de la Santé et du Mieux-être <i>(gouvernement de la Nouvelle-Écosse)</i>	Sur la bonne voie
3 juin 2025	Santé publique / Soutien aux victimes	ministère de la Justice <i>(gouvernement du Canada)</i>	Commencé
4 juin 2025	Réforme des services de police / Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	Sécurité publique Canada <i>(gouvernement du Canada)</i>	Solidement sur la bonne voie, plusieurs éléments déjà réalisés
4 juin 2025	Réforme des services de police / Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	Gendarmerie royale du Canada	Achevé

NOTES FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL 2025-2026

8 septembre 2025	Réforme des services de police / Services de police provinciaux	ministère de la Justice (gouvernement de la Nouvelle-Écosse)	Sur la bonne voie
8 septembre 2025	Sécurité et bien-être communautaires / Bien-être communautaire	Sécurité publique Canada (gouvernement du Canada)	Bien commencé
9 septembre 2025	Sécurité et bien-être communautaires / Bien-être communautaire	Gendarmerie royale du Canada	Solidement sur la bonne voie
9 septembre 2025	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	Gendarmerie royale du Canada	Solidement sur la bonne voie
1^{er} décembre 2025	Sécurité et bien-être communautaires / Bien-être communautaire	ministère des Collectivités, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine (gouvernement de la Nouvelle-Écosse)	Sur la bonne voie, dans l'ensemble, avec un point commencé (C.14)
1^{er} décembre 2025	Sécurité et bien-être communautaires / Préparation à la gestion des urgences	Sécurité publique Canada (gouvernement du Canada)	Commencé, avec plusieurs questions en suspens
2 décembre 2025	Sécurité et bien-être communautaires / Bien-être communautaire	Gendarmerie royale du Canada	Achevé
2 décembre 2025	Sécurité et bien-être communautaires / Préparation à la gestion des urgences	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie
2 décembre 2025	Réforme des services de police / Intervention en cas d'incident grave	Gendarmerie royale du Canada	Achevé en grande partie

2 mars 2026	Accès aux armes à feu	Sécurité publique Canada (<i>gouvernement du Canada</i>)	Solidement sur la bonne voie
2 mars 2026	Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes / Intervention en cas de violence fondée sur le sexe	ministère de la Justice (<i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i>)	Bien commencé
3 mars 2026	Réforme des services de police / Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	Gendarmerie royale du Canada	Bien commencé
1^{er} juin 2026	Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes / Services et prévention de la violence fondée sur le sexe	Femmes et Égalité des genres Canada (<i>gouvernement du Canada</i>)	Bien commencé
1^{er} juin 2026	Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes / Services et prévention de la violence fondée sur le sexe	Bureau de la condition féminine (<i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i>)	Sur la bonne voie, dans l'ensemble
2 juin 2026	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie, dans l'ensemble, la P.14 ayant été lancée
2 juin 2026	Réforme des services de police / Réforme globale des services de police	Gendarmerie royale du Canada	Sur la bonne voie